

# CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE

---



Séance du 3 octobre 2023

**Présidence M. Pierre Martin, président**

**Pour cette quatrième séance de l'année, le président souhaite la cordiale bienvenue et salue :**

Monsieur le syndic,  
Mesdames et Monsieur les municipaux,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Le public présent.

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés :   Jacquelin Nathalie  
                              Troska Lauren

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membres non-excuses : Métral Olivier  
                                  Ott David

**46 membres présents**  
2 membres excusés  
2 membres non excusés

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50.  
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum étant de 25.  
Le nombre de conseillers présents est de 46  
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 45.  
Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC.

**Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC**

▪ **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19h04.

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est consistant. Le président remercie déjà tous ceux qui ont contribué à sa préparation. Aucune demande de modification n'a été demandée, Le président ouvre la

discussion et informe que le préavis 16/2023 a été avancé exprès, afin de permettre une bonne tenue des débats, notamment en vue du sujet.  
La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'approuver l'ordre du jour**

**Accepté** par : **44 voix pour**  
1 abstention

### **Point n° 1 de l'ordre du jour**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2023.**

Le bureau n'ayant reçu aucune demande de modification, il est passé au vote relatif à l'approbation du procès-verbal.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'approuver le procès-verbal du conseil communal du 6 juin 2023 :**

**Accepté** par : **41 voix pour**  
0 voix contre  
4 abstentions

Arrivée de M. Olivier Métral qui s'excuse pour son retard. Comme nous n'avons pas encore débattu des préavis, le président accepte exceptionnellement cette arrivée tardive. Le nombre de conseillers présents est de 47 et le nombre de votants est de 46.

### **Point n° 2 de l'ordre du jour**

- **Communications du bureau, lecture de la correspondance (par le président)**
  - **lecture de la correspondance**

Nous avons reçu la démission de M. Damien Nardin et de M. Yves De Garrini de la commission du tourisme.

Le président fait la lecture des lettres de démission de M. Nardin (annexe 1) et de M. De Garrini (annexe 2).

Nous n'avons pas reçu d'autre correspondance pour le bureau.

### **Point n° 3 de l'ordre du jour**

- **Communications de la municipalité (sans discussion, ni vote)**

**M. Paul Ménard, syndic**

Ne souhaite pas prendre la parole.

**Mme Valérie Legrand-Germanier, municipale**

Ne souhaite pas prendre la parole.

### **Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Mme Archer Galibourg salue l'assistance.

J'ai hérité d'un budget plein de « trous » et je vais devoir annoncer plusieurs dépassements budgétaires :

- Pour le CAD, nous avons fait une analyse pour les sous-stations du CAD. Elles n'étaient pas très efficaces, et créaient des problèmes, surtout un manque d'efficacité avec la chaleur fournie par notre « grosse » chaudière. Cette analyse s'est montée à CHF 15'000.-, alors que je n'avais que CHF 5'000.- au budget. Cette analyse s'est faite ce printemps.
- A la suite de cette analyse, il s'est avéré qu'il y avait certains travaux à faire, tel que l'entretien nécessaire pour ces sous-stations. Le devis que nous avons reçu pour faire cet entretien urgent, cet automne encore, se monte à maximum CHF 25'000.-. Somme qui n'est pas non plus au budget.
- Le 3<sup>e</sup> dépassement concerne les honoraires/frais d'étude. J'avais 2 dossiers très importants, dont des études qui devaient être faites cette année. La 1<sup>ère</sup> est le Plan Directeur de Distribution de l'Eau. Cette étude est importante pour l'avenir et pour évaluer les infrastructures dans notre commune. Cette étude coûte CHF 26'000.-.  
Je vous ai déjà annoncé, qu'il y avait une analyse en cours concernant la liaison pour l'eau potable entre St-Cergue et Arzier. Nous nous devons de « sécuriser » l'eau, puisque nous n'avons qu'une seule liaison qui alimente le village et qui arrive depuis Trélex. Cette analyse devrait se monter à CHF 9'500.-.  
Pour ces deux études, je n'avais que CHF 8'000.-.

Merci pour votre écoute.

### **M. Laurent Mathez, municipal**

M. Mathez salue l'assemblée.

Pour ma part, j'ai aussi un dépassement de budget pour l'entretien des forêts. Vous vous en doutez, notre garde forestier a beaucoup de soucis avec les arbres secs, en raison du manque d'eau et de la sécheresse de l'été dernier et de cette année.

Sur les différents parcours de ski de fond, de VTT, on parle de milliers d'arbres qui sont secs. Dans quelques années, ils pourraient tomber et poser des problèmes de sécurité. Cette année, nous avons le droit à un dépassement exceptionnel de CHF 50'000.-, nous ne l'avons pas dépassé, mais il y a encore beaucoup de travail à faire.

#### Trottoir de La Cure et trottoir à la rue de la Gare

Les goudronnages se sont terminés, juste avant la Désalpe. Il reste les arbres à planter. Cela se fera fin octobre. Les luminaires seront livrés en janvier.

#### Travaux rte de la Prangine

Les travaux de la conduite d'eau sont terminés. La préparation de la route se fera du 17 au 19 octobre, et le goudronnage est prévu le 23 octobre.

### **Mme Carole Morina, municipale**

Ne souhaite pas prendre la parole.

Le président informe, qu'habituellement, les manifestations sont présentées lors de l'intervention des municipaux. Dorénavant, la liste des manifestations à venir sera imprimée et mise à disposition des conseillers, qui pourront partir avec.

D'autre part, en ce qui concerne la prise de parole, le président demande à ce que les conseillers, qui prennent la parole pour la première fois de la soirée, fassent les salutations d'usage. Pour la suite de la soirée, lors d'autres prises de parole, ils passent directement à leur question. Ceci pour ne pas prolonger les débats.

## **Point n° 4 de l'ordre du jour**

### **Elections complémentaires à la commission ad hoc tourisme et loisirs.**

Le président passe la parole à Mme Stéphanie Ponthus, afin qu'elle puisse présenter cette commission.

#### **Mme Stéphanie Ponthus, commission tourisme et loisirs**

Avant d'expliquer le rôle de membre de la commission tourisme et loisirs, je souhaitais réagir publiquement à la démission de M. Damien Nardin et dire que je la regrette vivement. J'ai préparé quelques mots à cet effet.

Je prends acte aussi de la démission de M. Yves de Garrini, que j'ai apprise, quelques minutes avant vous. Je la regrette également.

Damien nous a oralement fait part de sa démission le 7 septembre dernier. Il a invoqué trois motifs. Le manque de temps tout d'abord, un argument que l'on peut tous aisément comprendre. Le fait aussi que le temps qu'il investit ne porte pas ses fruits. Damien est issu du secteur privé. Il est entrepreneur et entreprenant. Je peux dès lors comprendre sa frustration, même s'il faut accepter que, dans le public, et tout particulièrement en politique, tout prend du temps et rien ne va aussi vite que l'on aimerait.

Enfin, et là je parlerais au conditionnel car je n'étais pas présente, il aurait été dit que Damien n'aurait intégré la Commission que dans la seule et unique optique de défendre ses intérêts personnels. Ce dernier élément a définitivement poussé à son départ.

Chacun peut certes penser ce qu'il veut, mais il est dommage et dommageable que des propos puissent pousser des personnes engagées et compétentes à quitter leurs fonctions. Il ne faut pas oublier que Damien est professionnellement actif dans le domaine du VTT et qu'il exerce avant tout son métier. Lorsqu'il organise des activités ou des sorties, ce sont autant de retombées économiques pour les commerçants du village. A titre d'exemple, les sorties qu'il a organisées ou qu'il va organiser pour des entreprises de la Vallée de Joux, de la région de Nyon ou de Genève permettent à des dizaines de personnes de découvrir Saint-Cergue, le point de vue depuis les Fruitières ou encore les pistes de ski. Ils ont ensuite tous mangé sur place et on peut sans doute imaginer qu'ils reviendront une autre fois entre amis ou en famille. Et même, quand bien même, imaginons et supposons que Damien ne s'investisse que pour servir ses seuls intérêts personnels. Peut-être pourrait-on, au lieu de critiquer, profiter de cet élan, on pourrait imaginer des partenariats privé-public, ce d'autant que les objectifs visés, à savoir redorer le blason de St-Cergue et œuvrer au développement et à la promotion du tourisme, sont au final les mêmes.

Je ne peux que prendre acte de la décision de Damien et trouver cela bien dommage. Ses idées et apports étaient précieux et d'autant plus pertinents qu'ils se basaient sur l'expérience du terrain. En mon nom - et je pense, sans me tromper - au nom de tous les membres de la Commission, nous regrettons vraiment ce départ. Merci pour ton investissement, merci pour votre attention.

#### ***Applaudissements de l'assemblée.***

Nous arrivons bientôt à mi-législature. La Commission Tourisme & Loisirs a dû jusqu'ici se prononcer sur six préavis. Elle a donc, en termes de temps consacré, un investissement qui est bien moindre que celle d'une Commission permanente, comme celle des finances qui, elle, doit rapporter à chacune des séances du Conseil communal, et souvent sur plusieurs sujets. Voilà pour ce qui est de l'investissement. En termes de compétences, aucun diplôme n'est requis. Il faut toutefois avoir un certain intérêt et une certaine sensibilité pour le tourisme et la cause touristique. Si vous considérez que les touristes sont des intrus et des envahisseurs, votre place ne fait peut-être pas pleinement sens au sein de cette Commission.

Enfin, la Commission s'est, dès le début, proposée pour aider, soutenir et conseiller la Municipalité dans les démarches qu'elle pourrait entreprendre. Si tel devait devenir le cas, il y

aurait effectivement lieu qu'elle soit composée de personnes qui puissent donner un avis éclairé, un avis qui dépasse celui d'un simple citoyen lambda, pour qu'elle puisse apporter une vraie expertise et de la valeur ajoutée.

En termes de temps, si cela devait faire peur à certaines personnes, ce n'est pas énorme. Je mets plutôt en avant l'intérêt et la sensibilité pour le tourisme.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président remercie Mme Ponthus et rappelle que les conseillers peuvent se présenter eux-mêmes, sans passer par une tierce personne. Il donne la parole à Mme Alice Duvert.

**Mme Alice Duvert** propose Mme Sylvie Piguet qui connaît bien le village et qui a beaucoup de temps.

**Mme Sylvie Piguet** accepte la proposition, d'autant qu'elle fait beaucoup de choses dans le village et s'adresse régulièrement aux touristes. Elle organise, également, le marché bimensuel. Elle craignait la charge du temps de travail, mais Mme Ponthus l'a rassurée.

**M. Jérôme Perrier** se présente. Cela fait une vingtaine d'années qu'il vit à St-Cergue. Il travaille au NStCM. Il faisait partie de Télé Dôle à l'époque, il s'adresse également aux touristes dans le cadre de son travail.

**Mme Sabine Stünkel** souhaite proposer M. Pierre-André Scheidegger. C'est un enfant du village et le village lui tient énormément à cœur.

**M. Pierre André Scheidegger** estime que tout a été dit à son sujet et accepte la proposition.

**M. Christian Trarieux** se présente. Il est restaurateur à St-Cergue depuis 2014. Il est intéressé à apporter sa contribution à cette commission. Il défendrait les intérêts de tous les commerçants et pas seulement ceux des restaurateurs.

**Mme Christiane Maillefer** propose Mme Sabine Stünkel. Le village de St-Cergue lui tient à cœur, elle a des idées concrètes sur le tourisme.

**Mme Sabine Stünkel** ne pensait pas se porter candidate ce soir, mais comme il y a 2 postes à pourvoir, elle accepte cette proposition.

**Mme Rose Birchler** se présente. Elle est assistante de direction dans l'événementiel et enfant du village.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et demande à ce que les noms des candidats soient projetés, afin que les conseillers puissent en élire deux. Les scrutateurs distribuent des billets.

Il a été distribué 47 billets. Il y a eu 46 billets valables et un nul. La majorité est de 24.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'élire à la commission tourisme et loisirs pour la durée de la législature :**

- **M. Pierre André Scheidegger, par 27 voix et**
- **Mme Sabine Stünkel, par 25 voix.**

*Applaudissements de l'assemblée.*

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le président souhaite rappeler que les débats qui sont menés, doivent être sur le sujet du préavis, sans s'écarter, et de la compétence du conseil communal. Il est bien entendu possible de poser des questions, d'émettre des souhaits que la municipalité traitera comme elle le souhaite. Mais il ne sera pas possible de débattre sur des sujets qui sont de compétence municipale.

Pour ce qui est des amendements, ils ne peuvent porter que sur les conclusions. Toutes les questions peuvent être posées, c'est le but des débats.

### **Point n° 5 de l'ordre du jour**

#### **Préavis no 08/2023 – arrêté d'imposition**

Le président passe la parole à M. Paul Ménard.

#### **M. Paul Ménard, syndic**

Il informe qu'il n'y a aucune modification par rapport à l'arrêté d'imposition 2023.

La seule remarque est une erreur dans le titre de l'annexe : il faut rectifier ARRETE D'IMPOSITION pour 2024 à 2024.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à la commission des finances, qui ne souhaite pas la prendre. Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

#### **Préavis no 08/2023 – arrêté d'imposition**

- **Vu le rapport de la Municipalité N° 08/2023,**
- **Ouï le rapport de la commission des finances,**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'accepter** l'arrêté d'imposition à 66 points pour l'année 2024, tel que présenté

**accepté à l'unanimité**

**par :**

**46 voix pour**

### **Point n° 6 de l'ordre du jour**

#### **Préavis no 09//2023 – révision du règlement et des tarifs sur la distribution de l'eau.**

Le président passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

#### **Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

A la suite de la modification de la loi cantonale sur la distribution de l'eau en 2013, notre règlement correspondant et son annexe devaient être mis en conformité.

Nous avons basé notre nouveau règlement sur le modèle du canton de Vaud. Pour le calcul des taxes, la Commune a pris en compte les coûts moyens d'exploitation des cinq dernières années, plus les amortissements pour le réseau et les installations techniques. L'objectif est, bien entendu, de couvrir l'ensemble des coûts étant donné que la loi exige un autofinancement. Le Surveillant des prix nous a fait des recommandations, et nous avons ajusté nos tarifs en conséquence.

Voici un tableau qui résume la tarification actuelle et la taxe proposée.

	Tarification ACTUELLE	Taxation FUTURE
Taxe unique	Taxe unique de raccordement 1.2 % de la valeur ECA	Taxe unique de raccordement · 1.45 % de la valeur ECA
Taxe annuelle	Abonnement par logement: CHF 200. - Location compteur: dès CHF 25. -	Taxe d'abonnement par rapport à la surface du logement: 0-60m <sup>2</sup> : CHF 160. - > 60m <sup>2</sup> : CHF 240. - Taxe supplémentaire: > 100m <sup>3</sup> : 125.- par tranche de 100m <sup>3</sup> Location compteur: dès CHF 25. -
Taxe de base		
Taxe de consommation	Tarification de consommation: CHF 2.30 / m <sup>3</sup> d'eau potable consommée	Taxe de consommation: CHF 2.30 / m <sup>3</sup> d'eau potable consommée

Notez que la taxe d'abonnement actuelle est calculée par logement, quelque que soit sa taille, alors que la taxe proposée est calculée par superficie au sol du logement. Il existe également une nouvelle taxe d'abonnement qui est basée sur la consommation au-delà de 100m<sup>3</sup>, afin d'encourager les habitants à être économes avec leur consommation d'eau. En plus de ces taxes d'abonnement, il y a toujours une taxe de consommation comme c'est le cas actuellement.

Comme vous le savez certainement, notre réseau de distribution d'eau est dans un état déplorable et doit faire l'objet d'investissements importants dans les années à venir. En conséquence, un grand nombre d'habitants de St-Cergue doivent s'attendre à voir leur facture d'eau augmenter, mais la nouvelle structure tarifaire est conçue de telle sorte qu'elle ne pénalise pas les petits ménages qui sont raisonnables dans leur consommation d'eau. En conclusion, la municipalité vous demande d'accepter ce nouveau règlement sur la distribution de l'eau et son annexe.

Le président remercie Mme Archer Galibourg et passe la parole à Mme Alice Duvert.

#### **Mme Alice Duvert, commission ad hoc**

Mes collègues et moi-même avons travaillé sur ce préavis en observant l'annexe et le règlement proposés. Nous soutenons le règlement et son annexe.

Nous avons fait, en annexe de notre rapport, un comparatif sous forme de tableau, que vous avez pu consulter, et qui montre que pour les petits logements à faible consommation vont économiser avec ces nouveaux tarifs, ce qui nous semble juste. Pour les grands logements à grande consommation, ces nouveaux tarifs vont inciter à une sobriété, qui est de bon augure pour le futur.

Nous vous invitons à accepter le préavis tel que présenté.

Le président remercie Mme Duvert et ouvre la discussion. Il passe la parole à M. Sébastien Piguet.

**M. Sébastien Piguet**

Je trouve très bien ce nouveau règlement qui vise à faire payer les gros consommateurs. Dans l'ancien règlement, il y avait un compteur par bâtiment. Maintenant, dans les immeubles d'habitation, est-ce qu'il y aura un compteur par logement ? Quelle sera l'impact et dans quelle mesure on pourra pénaliser certains locataires avec ce nouveau règlement ? Merci

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Dans les immeubles, il n'y aura qu'un seul compteur. Dans le prix de location, les charges prennent en compte le prix de l'eau. C'est une des raisons pour laquelle, nous avons changé la structure et que nous avons cette taxe qui est liée à la surface du sol du logement. Evidemment qu'un locataire, qui vit dans un petit appartement, ne devrait pas payer autant que quelqu'un qui vit dans un grand appartement du même immeuble.

Au niveau de la consommation d'eau, il n'y a pas de compteur pour chaque m<sup>3</sup> consommé par chaque habitant. Mais l'abonnement de base va permettre de taxer correctement sur la surface.

**M. Arnaud André**

Sur la 2<sup>e</sup> taxe prévue lorsqu'on dépasse les 100m<sup>3</sup>. La consommation moyenne par personne est de 50m<sup>3</sup>. Je pense bien que l'on peut économiser, mais si je calcule bien, dès que nous sommes plus que 2, nous allons dépasser ces 100m<sup>3</sup>. Si nous sommes un grand ménage, à moins de mettre nos enfants dans le frigo ou le congélateur, je ne vois pas comment nous pourrions encore économiser. Même si on utilise 30m<sup>3</sup> par année, si nous sommes 4 ou 5 en famille, nous allons de toute façon dépasser. Est-ce vraiment juste de devoir payer autant pour les grandes familles ?

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

C'est quelque chose qui me préoccupe. Quand le dossier a été envoyé à M. Prix, la demande visait les tranches en dessus de 200m<sup>3</sup>. Sa réponse a été de baisser le seuil à partir de 100m<sup>3</sup>. Personnellement, j'ai trouvé que cela péjorait les familles, mais nous avons suivi la recommandation de M. Prix.

**M. Serge Hautier**

J'ai une question et une remarque.

Est-ce qu'il y avait la possibilité de faire, non par m<sup>2</sup> (surface) mais plutôt en volume maximum par habitant ?

Ma remarque : dans les présentations, on nous parle d'un coût supplémentaire lorsqu'on consomme plus que 100m<sup>3</sup>. Or, si on lit l'article 3 de l'annexe au point C, il dit que : « consommation supérieure à 100m<sup>3</sup> par an, indépendamment de la superficie au sol du logement, taxe de CHF 125.- par tranche de 100m<sup>3</sup> d'eau consommée. » A nulle part il est indiqué que c'est un coût supplémentaire. Donc le règlement et sa directive ne correspondent pas au préavis.

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

J'ai également posé cette question à M. Prix, et ça répond aussi à la question de M. Arnaud André. J'ai fait remarquer que cela pouvait péjorer les familles. Quand M. Prix examine les dossiers, il ne regarde pas la formulation, les structures, etc. du point de vue « social ». Ce qui signifie que si ça péjore les familles plus qu'une personne seule, il ne regarde pas à cela. Il ne

regarde que ce qui est juste pour les consommateurs et qui couvre le coût des installations, de l'entretien, etc.

Si nous voulons faire quelque chose d'un point de vue « social », la question doit se poser au sein de la municipalité. Pour lui, la meilleure formule était celle de 100m<sup>3</sup>.

En ce qui concerne la remarque, effectivement, tous les documents que j'ai lus, il était bien clair que la taxe supplémentaire s'applique à partir de 100m<sup>3</sup> d'eau et c'est bien une taxe supplémentaire, avec l'abonnement, sur la superficie au sol. Effectivement, dans l'annexe, le mot « supplémentaire » n'est pas présent. Mais c'est bien une taxe supplémentaire et ce n'est pas une taxe qui remplace la taxe d'abonnement.

### **Mme Christiane Maillefer**

Je rejoins complètement les propos de MM. Arnaud André et Serge Hautier. Quand j'ai entendu qu'il y avait des taxes supplémentaires pour les gros consommateurs, je me suis vraiment réjouie. J'étais hyper contente qu'il y ait, enfin, la réflexion de pouvoir avoir ce qui est nécessaire en eau, à un tarif de base standard, qui même augmenté reste raisonnable et que pour les gros consommateurs, par exemple qui auraient une piscine, je trouvais une bonne idée, qu'ils paient plus.

Ca me choque un peu que maintenant, d'une part que ce ne soit pas simplement pollueur-payeur, parce que la surface du logement ne dit encore rien sur la consommation, et c'est ce dont on peut parler. Et ce qui me choque un peu plus, c'est qu'on mette la taxe, par compteur, indépendamment du nombre de personnes qu'il y a dans un ménage.

Je m'inquiète un peu, cela me perturbe et je trouve dommage.

J'ai une question administrative. Qui peut changer cette annexe au règlement ? Que peut-on faire ? Une motion, un postulat, etc. pour changer l'annexe ? Ou, si on vote maintenant « oui », elle va rester ? Est-ce qu'il y a une possibilité, lorsque le règlement a été accepté de modifier l'annexe, au règlement communal sur la distribution de l'eau, aux tarifs en vigueur ?

### **Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Ma compréhension est qu'il n'est pas possible de changer l'annexe sans passer par le canton. Et si on change le prix, il faut également passer le dossier auprès de M. Prix.

Je vois qu'il y a une certaine préoccupation avec cette taxe d'abonnement et celle de consommation.

Sur le tableau présenté plus haut, actuellement, il n'y a qu'une seule taxe de base par logement de CHF 200.-. Une personne qui vit dans un petit appartement paie autant qu'une famille dans un grand logement. A l'avenir, une taxe d'abonnement, liée à la surface, sera plus équitable. Si on a <60m<sup>2</sup> on paiera CHF 160.-. Pour une surface plus importante, on paiera CHF 240.-. Cette taxe de base, que tout le monde paie, couvre l'entretien du réseau.

Ce qui est important, c'est que la taxation n'est pas liée qu'à la consommation, mais également à l'abonnement. Si on a une résidence secondaire, qui n'utilise pas souvent l'eau, les conduites devront toujours être entretenues. C'est une exigence de M. Prix d'avoir une taxe d'abonnement. Ce sera plus équitable que ce qui est actuellement proposé.

Je ne suis pas d'accord de dire que la taille du logement n'a pas de rapport avec la consommation. J'ai eu cette réflexion avec M. Prix et il disait qu'il y a clairement un rapport. On peut toujours trouver des cas très rares d'une personne dans un petit logement qui laisse le robinet ouvert, ça peut arriver, mais ce n'est pas la norme. De dire qu'un petit studio peut consommer autant d'eau qu'un grand appartement. C'est exceptionnel.

### **M. Reto Lampert**

Je ne vais pas répéter ce que les autres conseillers ont dit, parce que je les rejoins tous. Mais je rajouterai quelque chose qui est pour <60m<sup>2</sup>, on passe, pour ce qui se loue aujourd'hui d'un grand studio à un immense appartement. Là j'aurais vu une 3<sup>e</sup> catégorie intermédiaire, pour un appartement familial de 60 à 80m<sup>2</sup>. Mais de 60m<sup>2</sup> à un forfait pour plus grand, je ne trouve pas juste. Je défends l'idée qu'on pourrait, avant de remettre en question la taxation, prendre en compte le nombre de personnes. Par exemple, nous vivons dans une PPE familiale, et quand nous recevons la facture annuelle, nous la partageons en fonction du nombre de personnes et ça me paraît logique. Ça résoudrait pas mal de problèmes.

### **Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

C'est clair qu'il n'y a pas de structure idéale. C'est quelque chose que j'ai discuté avec M. Prix. Il est difficile de trouver les seuils qui vont contenter tout le monde dans une situation idéale. Je comprends ce que vous dites. Si on met des tranches intermédiaires, il y aura des personnes qui demanderont d'autres tranches. Ce n'est pas fermé, mais je trouve plus juste par rapport à ce qu'on a aujourd'hui.

La taxation en fonction du nombre de personnes ne doit pas entrer en ligne de compte, selon M. Prix. C'est clair que, s'il y a 4 personnes ou 1 personne, la consommation sera différente. Les 4 personnes vont utiliser plus d'eau qu'une seule personne.

### **M. Didier Beux**

Je fais partie de la commission ad hoc, avec laquelle on a travaillé et je fais partie aussi des personnes qui habitent dans un + de 60m<sup>2</sup>, avec 4 personnes à la maison. Ça va me faire une augmentation de 50 %, ce qui est important par rapport à ce que je paie actuellement.

Je me suis dit que c'était une manière de payer tous les travaux en cours et ceux prévus dans le futur. On a beau dire que nous ne pourrions pas économiser beaucoup, aujourd'hui, nous avons la possibilité de garder l'eau de pluie. C'est le moment de se poser la question et de faire quelque chose pour cela. Je pensais que c'était une bonne chose pour enfin se rendre compte quand on arrive à des moments difficiles qu'il faut faire un effort. Nous devons tous faire un effort, moi le premier.

Nous faisons très attention à l'eau. En été, quand nous faisons la vaisselle, nous gardons l'eau pour arroser les plantes. Nous sommes, quand même, à 240m<sup>3</sup> de consommation d'eau par année. Nous allons quand même bien y passer et bien payer. Mais il faut essayer, il faut faire un effort et je pense qu'il n'y a pas de miracle : il va falloir faire attention et payer un peu plus. Peut-être qu'un jour on paiera moins. Mais pour l'instant, on en est là.

### **Mme Stéphanie Ponthus**

Je rejoins la plupart des remarques émises jusqu'ici. Pour ma part, je trouve qu'il y a déjà suffisamment de taxes et d'impôts qui sont basés sur la superficie du logement et qu'en matière de distribution et de consommation, c'est vraiment le principe d'utilisateur-payeur qui devrait être, essentiellement, appliqué.

### **M. Serge Hautier**

J'ai regardé les exemples que donne le canton de Vaud. Il parle d'unité locative pour la taxe de consommation et d'abonnement, d'unité locative avec un tarif unique et pour les industriels par tranche de 250m<sup>3</sup>.

A voir le préavis, on va valider pour qu'il parte au canton. Est-ce que le canton va valider quand on fait des règles qui sont différentes de leurs modèles ?

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Nous avons déjà soumis au canton pour un examen préalable. Si nous revenons avec des changements, nous devons repasser par le canton. Il faudra, même sans changement, repasser par le canton.

**M. Arnaud André**

Je vais revenir sur l'intervention de M. Beux est à 240m<sup>3</sup> en faisant des économies d'eau, je ne sais pas où il les fait. Moi, sans trop faire attention, pour un ménage de 4, nous sommes en moyenne de ces dernières années entre 130 et 150m<sup>3</sup>. Je n'imagine pas descendre en dessous. Au final, je vais payer une taxe supplémentaire, donc je vais moins regarder ma consommation d'eau, même si je dois payer CHF 2.3 les m<sup>3</sup> supplémentaires. Mais je pourrai aller plus haut puisque j'aurai CHF 135.- en plus.

Pour ma part, je ne vais pas accepter ce préavis.

**M. Gabriel Galibourg**

Ma compréhension ce soir, c'est que l'annexe fixe un maximum auquel, la municipalité a le droit d'aller. Elle s'est positionnée plus bas. L'objectif est d'être autofinancé, c'est le but de ces taxes. Au final, il faut que ça paie les nouvelles augmentations que nous allons recevoir de Trélex. Nous savons que la conduite est en très mauvais état. On parle également d'un bouclage avec Arzier. Tout cela va avoir des coûts.

Aujourd'hui, si nous n'avons pas besoin, ce sera plus bas et au fur et à mesure que ces travaux arrivent, s'il faut augmenter, la municipalité aura de la marge. Le but, je pense, n'est pas d'aller au maximum de ce qui est prévu.

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Les tarifs que nous voyons dans l'annexe sont les maximums, mais quand la municipalité a la compétence de tarifier plus bas, mais cela devra être accepté par M. Prix. Les tarifs, que l'on voit sur le tableau, sont déjà acceptés par M. Prix. Cependant, nous décidons de baisser les taxes, ça doit repasser par M. Prix. Mais il faut se rappeler que nous devons financer tous les travaux. Et si on ne paie pas ces taxes, cela nous met dans une situation difficile. Ce sont des exigences, une loi fédérale qui nous oblige à autofinancer l'eau. On ne peut pas juste dire que nous ne sommes pas d'accord. Si nous ne sommes pas d'accord, cela signifie que le renouvellement du réseau, la liaison avec Arzier pour sécuriser notre approvisionnement en eau, tout ça ne pourra pas être fait. Il faut aussi mettre cela en question.

Ce n'est pas seulement « je ne veux pas payer une taxe supplémentaire », mais, combien ça coûte ici à St-Cergue.

L'eau coûte cher. Elle doit être pompée depuis Trélex. L'électricité a énormément augmenté. Nous devons payer le fait d'habiter dans une commune qui n'a pas de source d'eau.

C'est pour le bien de tout le monde que nous devons, malheureusement, payer plus cher qu'une grande partie de la population qui habite en plaine. Merci.

**M. Yves De Garrini**

Je rebondis sur ce qui vient d'être dit. Cela voudrait dire que ces taxes sont maximales. Tous les travaux d'infrastructures lourds qui vont arriver, je ne parle pas de l'éventuellement liaison avec Arzier qui n'est pas nécessaire actuellement. Mais par exemple, le remplacement de la conduite qui alimente La Cure par les Rousses, qui n'est pas toute neuve, il y a celle qui est reliée à la Colline. Est-ce que tous ces frais hypothétiques sont inclus dans les marges maximales qui sont considérées dans l'annexe ?

**Mme Archer Galibourg, municipale**

Oui et non. Les prix, que vous voyez dans l'annexe, sont les prix maximums. On met le maximum pour donner une marge à la municipalité pour changer le prix, et pour ne pas revenir chaque fois vers le conseil, pour augmenter de 10 cts le m<sup>3</sup> d'eau, par exemple. L'annexe donne une fourchette maximale et la municipalité a la compétence de calculer quel tarif il faut mettre pour l'année pour couvrir les charges, les coûts. Qu'y a-t-il dans les coûts ? Il y a les coûts moyens d'exploitation sur ces 5 années, plus les amortissements. Evidemment quand il y a des travaux qui se font, comme à la rue de la Gare, cela va toucher le budget 2024, puisque ces travaux doivent être amortis sur 30 ans. Ces coûts reviennent chaque année.

En ce qui concerne la liaison avec Arzier, vous pensez que ce n'est pas une priorité, mais oui c'est une priorité, puisque notre seule source d'eau est la conduite qui monte depuis Trélex.

Le président rappelle à Mme Archer Galibourg, que ce n'est pas le sujet du préavis.

**M. Sébastien Piguet**

Vous parlez de surface au sol dans l'annexe. Dans le règlement, à l'art. 3 vous demandez au propriétaire la taille du bâtiment. Du coup la surface au sol c'est les m<sup>2</sup> habitables du logement ou c'est l'empreinte au sol du bâtiment ?

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Ce sont les m<sup>2</sup> du bâtiment.

**M. Sébastien Piguet**

Ne manque-t-il pas à l'art. 3, alinéa 2, le fait que le propriétaire doit donner la taille du logement.

Le propriétaire, qui fait la demande à la commune pour un compteur, n'est pas obligé de donner la surface du logement.

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Normalement, la taille et la surface, de tous les logements de St-Cergue, sont connus par la commune.

**M. Jean-Michel Rey**

Si on accepte le règlement tel que présenté, est-ce que par la suite, la municipalité a la possibilité de convenir des aménagements sociaux, pour des familles nombreuses par exemple, en complément du règlement ? Ou il n'y a pas de discussion possible pour des exceptions ?

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Je dirais que c'est, peut-être quelque chose qui pourra être fait, ce n'est pas quelque chose qui est déjà en cours. Nous n'en avons jamais discuté entre nous. Je comprends votre question. L'objectif étant de faire passer le préavis, il faut trouver le juste prix pour couvrir les coûts et fournir l'eau à tout le monde. Merci.

**M. Stéphane André**

Il est clair qu'il y a des infrastructures à entretenir et à payer, mais ne serait-il pas plus simple de demander le prix du m<sup>3</sup> d'eau de façon à faire payer beaucoup si on consomme beaucoup et moins si on consomme moins. C'est mon avis.

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Je vous rappelle ce que j'ai dit précédemment, c'est une exigence de M. Prix. Le prix ne devrait pas être lié, uniquement, à la consommation. Par exemple, les résidences secondaires utilisent très peu d'eau, voire pas d'eau du tout, mais les conduites sont toujours là et doivent être entretenues. Il est important, même si la consommation est faible, que les propriétaires paient également. Si nous taxons uniquement la consommation, surtout pour les résidences secondaires, ils ne vont jamais contribuer à l'autofinancement des coûts. La charge tomberait sur tous les habitants qui sont là à 100%.

**M. Stéphane André**

Que les abonnements de raccordement et toutes ces choses-là restent, mais plutôt que d'avoir cette barrière à plus de 100m<sup>3</sup>, on pourrait partir sur un prix jusqu'à 50m<sup>3</sup> et après ces 50m<sup>3</sup> demander le prix sur la consommation par personne.

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

C'est donc la taxe supplémentaire qui pose problème. Je comprends. Mais comme je l'ai dit, c'est M. Prix qui a fait cette recommandation de descendre de 200m<sup>3</sup> à 100m<sup>3</sup> d'eau et de mettre cette taxe supplémentaire, afin de ne pas péjorer les petits ménages.

**M. Sébastien Piguet**

Pour répondre à la question administrative, de ce que j'ai pu expérimenter, un règlement est de compétence du conseil communal dans son intégralité et si la municipalité doit modifier, cela doit repasser devant le conseil.

**Mme Alice Duvert**

En tant que membre de la commission des finances, je voulais vous rappeler que le domaine de l'eau potable doit être autoporteur. Effectivement, la municipalité s'est engagée à faire un certain nombre d'investissements qui sont absolument nécessaires, et que pour financer ces investissements, nous devons avoir au budget un revenu fixe, qui est plutôt financé par la partie « taxe d'abonnement ». Cette partie de taxe d'abonnement il faut qu'elle augmente parce que nous avons des investissements très conséquents, quelle que soit la consommation de la population.

Je suis bien consciente que cela va faire une énorme augmentation. Je fais partie des gens qui ont la chance d'habiter dans un grand logement. Mais de toute façon, à l'avenir, le prix de l'eau potable va énormément augmenter. Il faut plutôt se préparer à accepter ce qui est présenté avec justesse, et considérer que c'est un investissement pour vos enfants, ils en ont besoin.

**M. Gabriel Galibourg**

Je rebondis sur ce qu'a dit M. Stéphane André. Le règlement, l'annexe donne la possibilité monter le prix du m<sup>3</sup> jusqu'à CHF 2.70, là on est à CHF 2.30. Une alternative pour la municipalité serait de réduire cette surtaxe de 100m<sup>3</sup> à CHF 125.- par tranche et de monter à CHF 150.- et de mettre les CHF 2.70. Après le problème est que ça ne laisse aucune marge de manœuvre s'il y a un amortissement sur des installations importantes à réaliser.

Ce soir, nous allons leur donner l'autorisation d'aller jusqu'à CHF 2.70, CHF 125.- pour le surplus consommé (+ 100m<sup>3</sup>), CHF 200.- pour les logements plus petit que 60m<sup>2</sup> et CHF 260.- pour les logements plus grand que 60m<sup>2</sup>.

Ce serait, peut-être, quelque chose pour vous la municipalité, de réduire cette surtaxe de 100m<sup>3</sup> et de monter les CHF 2.30 plus haut.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les intervenants, clôt la discussion et passe au vote.

**Préavis no 09//2023 – révision du règlement et des tarifs sur la distribution de l'eau.**

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 09/2023,**
- **Ouï le rapport de la commission ad hoc,**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'adopter** la révision du règlement et des tarifs sur la distribution de l'eau,

**de charger** la Municipalité de soumettre le règlement adopté à l'approbation cantonale,

**de fixer** son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024

**accepté**

**par :**

**24 voix pour**  
17 voix contre  
5 abstentions

**Point n° 7 de l'ordre du jour**

**Préavis no 10/2023 – révision du règlement et des tarifs sur l'évacuation et le traitement des eaux.**

Le président ouvre la discussion et passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

La Commission ad hoc vous recommande de refuser ce préavis.

En tant que personne sensible aux questions de durabilité, j'apprécie leur objectif d'inciter les habitants de St-Cergue à économiser leur consommation d'eau. Mais calculer la taxe sur l'évacuation et l'épuration de l'eau sur la seule base du m3 d'eau consommé n'est ni une approche correcte, ni une approche équitable.

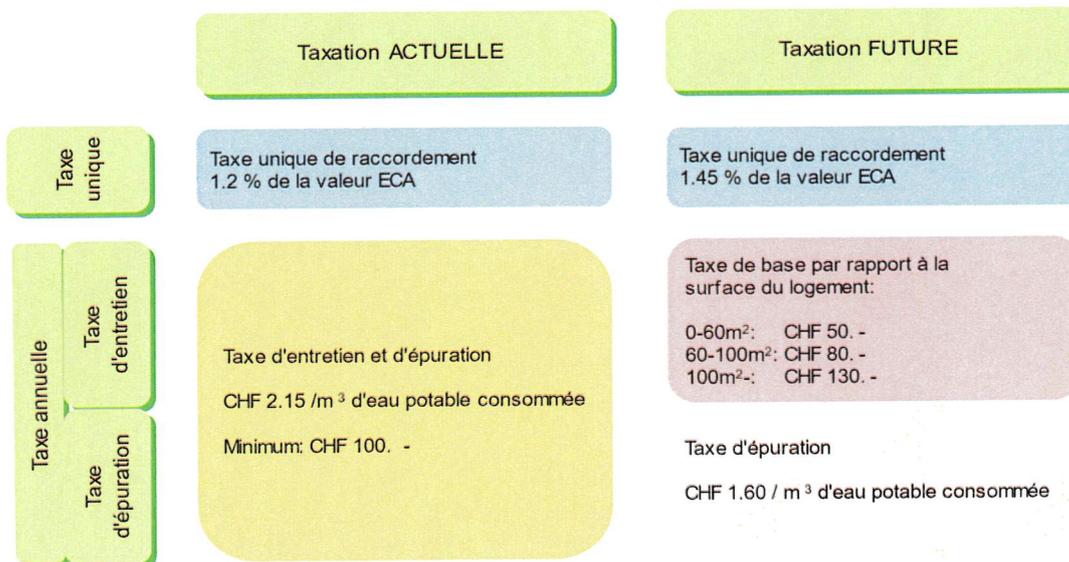
Tout d'abord, si l'on veut inciter les gens à être économes en eau, il faut le faire dans la taxation liée à la distribution de l'eau. C'est ce qui vient d'être fait dans la révision du règlement sur la distribution de l'eau, que vous venez d'accepter. En plus de la taxe sur la consommation d'eau, il y aura cette taxe supplémentaire pour ceux qui consomment plus de 100 m3.

Deuxièmement, dans la communication de M. Prix, il explique très clairement qu'« une grande partie des coûts d'élimination des eaux usées n'est pas liée au niveau de consommation. Pour qu'il soit financièrement durable, le modèle utilisé pour fixer les taxes devrait, par conséquent, prévoir qu'au moins 50% des recettes soient générées par des taxes indépendantes de la consommation ».

Il explique cela par le fait que l'entretien du réseau de collecteurs et de pompes, etc. a un coût que les eaux usées soient produites ou non. Ceci est particulièrement important pour St-Cergue en raison de son grand pourcentage de résidences secondaires. En fait, plus de 17 % de nos résidences sont secondaires et si notre taxe est basée uniquement sur la consommation d'eau, elles ne paieraient pas leur juste part du coût d'entretien d'une infrastructure dont elles dépendent, que les personnes soient souvent présentes dans notre commune ou pas.

C'est pourquoi la structure de taxation annuelle proposée comporte deux parties :

1. Une taxe annuelle d'entretien des réseaux, calculé par superficie au sol du logement, pour maintenir les réseaux en bon état de fonctionnement.
2. Une taxe annuelle d'épuration des eaux usées, calculée en fonction du m<sup>3</sup> d'eau potable consommée.



Lorsque M. Prix examine la nouvelle structure tarifaire proposée par une commune, il recherche ce qui est équitable pour le consommateur, mais il s'assure également que le prix est suffisamment élevé pour couvrir les coûts de la prestation du service. Dans ce cas, l'évacuation et l'épuration des eaux usées. M. Prix a recommandé le modèle de taxation qui a été retenu pour la révision de notre règlement. Je vous demande donc d'accepter ce règlement révisé et son annexe tels que présentés dans ce préavis. Je vous remercie

Le président remercie Mme Archer Galibourg et passe la parole à M. Serge Hautier.

### M. Serge Hautier, commission ad hoc

Nous avons fait une petite présentation pour résumer des points clés que nous avons mis dans notre rapport.

Le contexte : les eaux, c'est quelque chose d'important. Les ressources en eau sont importantes, les tarifs et la maîtrise des coûts à venir qui vont être toujours plus chers, notamment avec la nouvelle Step qui va être changée, et beaucoup de travaux qui doivent être réalisés.

La situation actuelle et future : future, mais déjà actuelle, c'est la nouvelle Step avec des investissements qui ont déjà été faits. Ces investissements avaient été devisés à CHF 80 mios, et maintenant devraient être bien plus élevés, selon les dernières projections, et un taux de fonctionnement qui va être, aussi, plus élevé avec cette nouvelle Step dès 2027.

Le canton a des exigences qui sont relayées par l'APEC : mettre en séparatif et cartographier notre réseau d'eaux usées.

L'entretien des structures de la commune, de toutes les canalisations, les contrôles réguliers qui deviennent obligatoires, les pompes de remontage, j'ai appris que nous en avons 7 sur la commune.

Tout cela a des coûts, qui vont être toujours plus élevés. Nous sommes conscients que les coûts vont augmenter.

Les taxes, qui nous sont proposées dans le nouveau règlement :

- une taxe unique de raccordement qui passe de 1,45 à 1,6 % de valeur ECA,

- une taxe d'entretien, échelonnée selon la surface du logement et,
  - une taxe d'épuration en fonction des m3 consommés.
- + deux articles qui ont été rajoutés :
- une taxe spéciale en cas de charge importante des eaux et,
  - c'est nouveau, un test de raccordement par mise sous pression pour les nouvelles habitations qui se font dans notre commune en zones S2 ou S3.

L'analyse que nous avons faite : le règlement est calqué sur le modèle du canton de Vaud, et en ce qui concerne les tarifs, le modèle du canton de Vaud est plutôt donné en m3 consommés, ce qui à notre sens est une bonne incitation à la sobriété.

Nous avons fait une simulation, où vous avez différents cas de figure, en fonction de mode de consommation, d'un nombre de personnes dans le logement et de la taille du logement, et qui été jointe à notre rapport (1<sup>ère</sup> annexe).

Ce qui ressort du tableau, entre l'ancien et le nouveau règlement : c'est que ceux qui sont le plus pénalisés, sont ceux qui jusqu'à présent avaient le plus économisé l'eau, contrairement aux grands consommateurs. Mais on voit que l'effet pollueur-payeur est moins respecté avec le nouveau système proposé.

Nous sommes également allés voir ce que d'autres communes faisaient (2<sup>e</sup> annexe) dans le canton. Toutes les communes en bleus calculent sur les m3 consommés. Lausanne calcule sur la taille du compteur, quelques communes sur la valeur ECA et Bassins sur la surface brute du plancher.

De faire un tarif sur la consommation d'eau uniquement nous paraissait simple, clair et incitatif. En plus, nous nous rendons compte, comme l'a relevé Mme Duvert, que le coût de l'eau va être élevé. Le coût de l'eau « qui sort » et son épuration va toujours être plus cher. Par rapport aux tarifs qui sont proposés, par rapport aux estimations des coûts de la nouvelle station d'épuration, par rapport aux coûts de l'analyse de la mise en séparatif, nous aurons très probablement des entrées d'argent qui seront insuffisantes pour équilibrer le compte.

Selon la surveillance des prix, si on augmente les tarifs, il faudrait augmenter de 30% au maximum chaque 2 ans, à bien interpréter dans le modèle qui sera mis en place.

Nos conclusions : nous vous recommandons de rejeter le préavis par rapport aux remarques que je viens de vous présenter.

Le président ouvre la discussion et passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

### **Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Je reviens à ce que M. Prix a dit : « il ne faut pas avoir le 100% du coût couvert par la consommation », mais ça doit se partager à raison de 50% par un abonnement, et une autre base qui n'est pas la consommation.

La raison pour laquelle certains ménages vont voir leur taxe augmenter, c'est parce que jusqu'à présent la taxe actuelle était basée uniquement sur la consommation, et qu'ils ne contribuaient pas aux infrastructures, par exemple les résidences secondaires. Je vous rappelle qu'elles consomment très peu d'eau et ne contribuent pas au financement des investissements et de l'entretien.

Pour ceux qui consomment peu, les eaux usées devant être autofinancées, les frais devront être répartis sur toutes les personnes qui habitent en permanence dans le village.

On voit que pour certains cas il y aura une augmentation, mais il y a des cas où les gens ne contribuent pas aux charges et coûts d'investissements. Avec les taxes actuelles, la structure actuelle, ce n'est pas juste non plus. Merci.

**M. Serge Hautier**

Nous vous remercions de nous avoir transmis le dossier qui nous a permis d'étudier le préavis. C'est vrai que la réponse de M. Prix nous a choqué, parce qu'il justifiait, entre autres, qu'il fallait séparer les taxes :

1. parce qu'il y a des zones, où il y a beaucoup d'eaux de surface, qui viennent polluer les eaux d'épuration, Il faut intégrer une autre taxe, parce qu'il y a des eaux claires qui se mélangent aux eaux usées. Dans la commune de St-Cergue, pour la plupart des quartiers, les eaux claires restent en surface, donc son raisonnement est caduc.
2. c'était de dire que les étés qui sont très secs, on arrose beaucoup, on consomme beaucoup d'eau qui ne va pas aux eaux usées. Donc ce n'est pas normal que les gens qui utilisent beaucoup d'eau d'arrosage doivent payer l'épuration des eaux. Alors que les étés très secs, on nous interdit d'arroser.

**M. Stéphane André**

Puisque ça a l'air d'être les résidences secondaires qui posent un problème, y a-t-il la possibilité de mettre dans le règlement une taxe fixe pour les résidences secondaires, qui n'aurait rien à avoir avec les habitants qui sont là à l'année ?

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Tout est possible. Il faut juste tout refaire.

Je pense que ce n'est pas uniquement pour les résidences secondaires, même si c'est un cas qui est très évident. La suggestion est d'avoir une taxe d'abonnement, une taxe de base, qui est sur le logement et qui n'est pas liée à la consommation. C'est quelque chose que tout le monde peut facilement voir. Mais ce n'est pas le seul. Tout le monde doit comprendre que l'entretien, le pompage, toutes les infrastructures doivent être compensées. C'est plus juste comme cela.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

**Préavis no 10/2023 – révision du règlement et des tarifs sur l'évacuation et le traitement des eaux.**

- Vu le préavis de la Municipalité N° 10/2023,
- Ouï le rapport de la commission ad hoc,
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**de refuser** le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux,

**de refuser** l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

**refusé**

**par :**

**17 voix contre**  
11 voix pour  
18 abstentions

**Point n° 8 de l'ordre du jour**

**Préavis no 16/2023 – demande de crédit de CHF 100'000 TTC pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village pour la saison hivernale 2023-2024.**

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Paul Ménard ou Mme Carole Morina, qui ne souhaitent pas la prendre. La parole est proposée à la commission des finances.

### **M. Gerhard Odermatt, commission des finances – rapport majoritaire**

Dans le tourisme st-cerguois, le monde idéal serait

- que les pistes du village seraient légèrement bénéficiaires,
- et le conseil communal n'aurait pas besoin de débattre un tel préavis chaque année.

Mais, vous l'avez compris, nous ne vivons pas dans un monde idéal.

En effet, la commune de St-Cergue assume une partie du déficit des pistes. C'est clair, payer 53'000 francs par année pour les pistes du village n'est certainement pas le monde idéal. Mais notre commune peut vivre avec cette dépense. Elle est supportable pour les finances communales. Ceci d'autant plus que la Région de Nyon a commencé à participer à ce déficit. Vous vous rappelez, l'année passée, la commission des finances avait fait un amendement au préavis et demandé à la municipalité d'aller négocier avec la Région.

Selon le préavis, la Région de Nyon a prévu de participer de nouveau jusqu'à 25'000 pour la saison prochaine. Cette participation est plus que logique sachant que plus que 80 % des utilisateurs des pistes sont les habitants de la Région.

Cette participation de la Région est un élément pour laquelle la majorité de la commission des finances vous recommande d'accepter ce préavis.

L'autre élément c'est ce tableau ci-dessous. Il montre les autres dépenses touristiques de notre commune :

CHF 103'000	Office de tourisme, selon budget 2023
CHF 16'800	Chargé de projet tourisme nature, selon budget 2023
CHF 100'000	Ski alpin, téléskis du village, présent préavis
CHF 48'600	Ski nordique, selon budget 2023
CHF 78'300	Patinoire / Activités touristique Vallon, selon budget 2023
CHF 42'000	Activités hivernales + estivales, Bike Park, selon budget 2023
CHF 90'000	Gestion et sécurisation des parkings, préavis 07/2022

La commune de St-Cergue paie aussi le déficit du ski de fond, une activité qui est aussi largement utilisé par tous les habitants de la région.

La commune de St-Cergue paie aussi 100'000 francs pour l'office du tourisme. Une prestation que nous mettons à disposition pour les habitants de la Région. Les habitants de St-Cergue n'ont pas besoin de l'office du tourisme pour savoir s'il fait beau ou assez de neige pour faire du ski de fond ou du ski alpin.

Si on prend le total de ce tableau, Mesdames et Messieurs, on arrive à environ 500'000 francs par année. Ces 500'000 francs, c'est le contribuable de St-Cergue qui paie pour la mise à disposition de l'infrastructure touristique en faveur des habitants de la région.

C'est donc sur cet élément là que la majorité de la commission des finances suggère à la Municipalité de travailler. Il faut que la Région participe davantage. L'argument est relativement simple. L'offre touristique à St-Cergue est principalement utilisée par les habitants de la région. Une participation financière plus importante de Région de Nyon est donc indispensable.

C'est dans cet esprit que la majorité de la commission des finances vous recommande :

- 1) d'accepter ce préavis pour les pistes du village,
- 2) de suggérer à la municipalité d'aller négocier une participation financière pour les autres activités touristiques.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président remercie M. Odermatt et passe la parole à Mme Alice Duvert.

### **Mme Alice Duvert, commission des finances – rapport minoritaire**

Tout le monde connaît bien le sujet de Télé Dôle. La stratégie actuelle de renflouage régulier de cette société d'exploitation ne permet pas à l'exploitation des pistes de ski de se tourner vers l'avenir. Il n'y a pas eu d'investissement fait ces dernières années. Pour pouvoir modifier

cet élément-clé, et notamment le contrôle que la commune exerce sur cet exploitant, il faut se tourner vers une autre structure.

Or, le contrôle de St-Cergue actuellement est très limité. La convention proposée par Télé Dôle le dit noir sur blanc : « si nous voulons sauver les pistes du village et les tourner vers l'avenir, notamment pour les modifier et proposer des activités estivales, il faut changer de structure ».

D'autres grandes communes utilisent d'autres types de structures, comme Crans Montana, Neuchâtel, l'Association de Communes de la Région des Alpes Vaudoises. Toutes ces communes fonctionnent avec d'autres structures : des associations sans but lucratif, des coopératives, etc. Du coup, elles exercent un contrôle plus grand sur les vecteurs en charge du tourisme et de l'exploitation des pistes de ski chez elles.

J'invite le conseil à refuser le préavis tel que présenté pour pouvoir se tourner vers une autre stratégie touristique.

Le président remercie Mme Duvert et propose la prise de parole à la commission du tourisme avec rapport majoritaire, qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à la commission du tourisme avec rapport minoritaire, qui ne souhaite pas la prendre. Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Alexandre Othenin-Girard.

### **M. Alexandre Othenin-Girard, commission de gestion**

Avec un groupe de conseillers nous nous sommes réunis avant le conseil et avons longuement étudié le préavis 16/2023. Il se trouve que ce groupe était formé des membres de la CoGes. Il nous semble important, pour le conseil actuel, constitué d'anciens conseillers mais aussi de nouveaux, de faire état d'un bref historique. Il faut souligner que nous sommes une très grande majorité de membres du conseil, mais aussi de citoyens, qui sommes pour la préservation des pistes de ski.

Nous avons pu récolter ici, dans un document de plus de 60 pages, tous les propos liés à Télé Dôle lors des conseils depuis 2011 et que je vais résumer, afin d'y voir plus clair pour la décision que nous allons prendre cette année pour ce préavis.

En 2011 M. Magnenat, alors Syndic informe : « *L'Assemblée générale de Télé Dôle SA a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2011 et à cette occasion elle a confirmé sa demande au Conseil Régional de reprendre à son compte le prêt au développement, que le Canton de Vaud avait fait en son temps pour Télé-Dôle et d'autre part, que le Conseil Régional reprenne les trois grands investissements qui sont prévus, soit le lissage des pistes, l'aménagement d'une zone d'accueil en bas des pistes des Dappes et l'aménagement du parking des Dappes.* »

En Juin 2012 : Demande de prolongation de prêt de CHF 100'000.-, sur une année pour la Sté Télé-Dôle SA au taux de 2%.

Le Syndic complète : « *Un grand vent froid a soufflé sur les administrateurs au moment de la présentation des comptes 2011* ». *Ce qu'il faut comprendre, c'est que nous avons un intérêt à ce que le massif de la Dôle demeure et, maintenant il y a une réflexion globale à avoir et savoir si les communes de la région veulent encore d'un massif de la Dôle et cet espace de loisirs et de ski. Et comment allons-nous pouvoir en garantir la pérennité, année après année, indépendamment du froid, du chaud, du manque de neige, etc. La région va monter un projet global, qui vise à assurer la pérennité du Massif de la Dôle et dans ce contexte-là, nous devons permettre à Télé Dôle de souffler cette année encore et éviter que Télé Dôle dépose le bilan. C'est pourquoi nous vous proposons de prolonger le prêt de Fr. 100'000.- d'une année.* »

Le président interrompt M. Othenin-Girard et demande quel est le rapport avec le préavis. Nous ne sommes pas là pour faire l'historique de Télé Dôle SA. M. Othenin-Girard explique que c'est pour mieux comprendre l'enjeu qu'il y a aujourd'hui à voter pour ou contre ce préavis, afin que tout le monde puisse comprendre les observations faites depuis plus de 10 ans.

### **M. Alexandre Othenin-Girard**

Il y a eu 2-3 points en 2014, notamment un article mentionnant la situation catastrophique qui parlait de fin et de faillite et des limites financières de Télé Dôle.

En 2015, préavis demandant un prêt de maximum CHF 100'000.- sur une année pour la Société Télé Dôle SA au taux de 1,5%. Mme Cornelia Gallay, syndique, parle d'un préavis qui semble « miné » et que les investissements sont nécessaires pour l'exploitation des télésièges et des pistes de ski de Télé Dôle et de St-Cergue.

Télé Dôle SA a la particularité d'être une société qui est propriétaire et exploitante, ce qui crée certains problèmes, puisque l'on voit qu'il n'a pas été possible de constituer un fond de réserves ou fond de régulation, parce qu'elle doit amortir et rembourser les emprunts.

Il y a eu la constitution d'un groupe de travail, initié et proposé par Télé Dôle et le Conseil Régional conjointement, pour proposer un nouveau modèle. Ils sont allés voir comment cela se passait dans d'autres stations du même type. Le délai fixé pour faire une proposition est juin 2015 pour l'assemblée générale des actionnaires de Télé Dôle.

Nous avons vu, avec la commission des finances que la commune de St-Cergue investit, chaque année pour le tourisme, la somme d'un demi-million.

En 2015, après exploitation et dans ce contexte difficile, et suite à l'article paru dans La Côte, la CoFin recommande de ne pas accepter le préavis.

Pour 2016, il y a une demande de soutien émise par MM. André et Scheidegger, présents ce soir-là, et indiquant qu'il y a déjà des fonds perdus pour le coût de la gendarmerie pour le canton, pour la régionalisation des pompiers, mais qu'au moins pour Télé Dôle, il y a des répercussions directes. Ou bien l'observation de Mme Ringgenberg pensant que la municipalité doit être soutenue et permettre à Télé Dôle d'acquérir le statut d'infrastructure régionale pour arriver à gérer au mieux le massif de la Dôle.

7 mois plus tard, en 2017 il est fait état de la nouvelle vision pour Télé Dôle pour simplifier le système décisionnel avec un seul actionnaire public, le Conseil Régional. Il est aussi fait état d'un nouveau dynamisme.

2 mois plus tard, en décembre 2017, l'opportunité de la cession des actions Télé Dôle au Conseil Régional du district de Nyon est arrivée et la Commission des finances souligne le fait que ce soit une bonne occasion de le faire rapidement de manière à éviter que les déficits éventuels de cette année se répercutent sur St-Cergue.

Il y a aussi le fait que la Sogestar a refusé de s'occuper de gérer les pistes de St-Cergue.

Puis en 2018 : extrait de la CoFin : « *Le Disren et le Fret pourraient aussi financer quelque chose. Le revenu fiscal de St-Cergue est 64 x plus petit que celui du district de Nyon, sa population 39 x plus petite, et les skieurs 3.6 x moins nombreux que ceux du district. Alors, où sont les actionnaires responsables de Télé Dôle SA ? La Région possède 86,7 % des actions et St-Cergue : zéro* ».

En 2021, le dépassement d'environ de 50% d'un coût de construction d'un bâtiment d'accueil aux Dappes, donc de 3,5 mios à environ CHF 5 mios.

Pour l'année passée je crois que les mémoires sont encore vives pour s'en souvenir.

Il faut être conscients des difficultés financières qu'engendre la gestion d'un domaine, qu'il soit petit ou grand et que ces déficits ne concernent pas que St-Cergue. Cependant, il y a tout de même, ce qui est justifié, un sentiment de lassitude et de déjà-vu.

Que de belles promesses sont annoncées, mais concrètement où sont les résultats ? Des activités sur le domaine ont déjà existé par le passé hors hiver, de nouvelles ont récemment été proposées, qu'en est-il ? Est-ce qu'il en est fait mention dans la nouvelle convention ? Des conditions plus strictes, avec des dates définies pour les bilans et comptes font-elles parties de la nouvelle convention ?

Il y a ce sentiment de peur qui est partagé, car souvent mis au pied du mur. « Si nous ne couvrons pas ce déficit, c'est la mort des pistes et par extension, du village. » Mais sur les 13 dernières années, les pistes ont été ouvertes entre 30 et 42 jours. Est-ce que la survie

touristique et commerciale du village dépend ce mois et demi d'utilisation ? Pourtant, elles restent quand même vitales pour notre village.

Finalement, la CoGes sera, en tout cas, attentive au développement suite au vote de ce préavis. Merci.

### **M. Pierre André Scheidegger**

Je vous informe que je me récusé pour le vote. Mais je prendrais peut-être la parole.

Le président rappelle que les personnes qui se récusent ne peuvent pas participer aux débats.

### **Mme Christiane Maillefer**

Moi, je voulais vous dire que je me récusé pas. Je vous explique pourquoi. J'ai appris, indirectement, que certains conseillers se sont étonnés de ma non-récusation lors du dernier préavis concernant le financement des pistes de St-Cergue.

Pour ceux qui ne le savent pas, je travaille à la Région de Nyon sur un projet qui est la promotion de la filière bois. C'est un projet qui est, essentiellement, financé par le canton et ne concerne pas les pistes de St-Cergue.

En parallèle, je me suis renseignée auprès des affaires communales du canton de Vaud et on m'a précisé que la loi est claire : « si un conseiller communal ou général a un intérêt personnel, ou matériel dans l'affaire à traiter lors du conseil, il doit se récusé spontanément ».

Je peux vous assurer que je n'ai aucun avantage personnel ou matériel qui est lié à la décision de ce soir. Merci.

### **M. Mikaël Pesenti**

Je voulais demander le vote à bulletin secret pour ce préavis. Chacun pourra voter en son âme et conscience et décider de l'avenir des pistes de St-Cergue : si on continue dans cette direction ou, si on tourne une page de l'histoire du village en allant de l'avant et en voyant, peut-être ce que l'on pourra faire avec ces pistes à l'avenir, en sachant que la neige va manquer de plus en plus. Merci

### **M. Serge Hautier**

Ce qui m'interpelle, c'est que chaque fois qu'on a ce type de préavis, on nous dit que si on refuse, c'est la fin des pistes. Est-ce que réellement c'est la fin des pistes, et si on refuse, on ne va quand même pas démonter les pylônes demain ?

### **Mme Carole Morina, municipale**

Il faut être conscients que l'on prend le risque de ne pas rouvrir les pistes. C'est comme pour tous les commerces, quand on les ferme, pour les rouvrir, il faut se mettre en conformité avec les normes actuelles, ce que nous risquons de ne pas faire pour les pistes de ski.

### **Mme Sylvie Piguet**

On parle de déficit, mais pourquoi n'ouvre-t-on pas les pistes quand il y a de la neige ? On a ouvert que les vendredis et samedis et cela a fait beaucoup moins de passe-fondue pour les commerçants. S'il y a de la neige, autant ouvrir. Vous allez me parler du coût de l'électricité, mais ce n'est pas une réponse. Merci.

### **M. Paul Ménard, syndic**

Lors de la précédente législature, lors d'une soirée où M. Freudiger était présent, le conseil avait été clair : il fallait à tout prix diminuer les déficits. Or, il faut savoir que les deux pistes du village sont structurellement déficitaires, qu'il y ait du monde ou pas.

La municipalité a aussi donné le message au conseil d'administration de Télé Dôle de diminuer le déficit. C'est la raison pour laquelle Télé Dôle a décidé de n'ouvrir que les jours où il y avait le plus de probabilité d'avoir du monde sur les pistes.

Quand je dis que les pistes sont déficitaires, c'est simple, c'est parce qu'elles nécessitent 2x plus d'électricité, 2x plus de personnel. Chaque fois que les pistes sont ouvertes, ce sont entre CHF 3'500 et CHF 4'000 qui partent.

En ce qui concerne la participation, dans le courant de l'été 2022, il y a eu tout un travail entre la commune de St-Cergue, Télé Dôle, NStCM, Nyon Région Tourisme et Région de Nyon pour développer des activités pour attirer des gens. Est-ce qu'il y a beaucoup d'entre vous qui sont venus au « Kiss & ski » ? Non.

Il y a aussi ce problème de participation des gens de la commune. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation où, si Télé Dôle nous demande d'avancer l'argent pour démarrer la saison, c'est quand même le signe qu'ils n'ont pas les moyens de le faire. S'il n'y a pas de participation de St-Cergue, c'est certain qu'à terme, ils ne vont pas ouvrir.

Dans un contexte régional, pour que les gens de Nyon participent à des projets, si la commune porteuse ne participe pas, ce ne sera pas Région de Nyon qui va y aller. Notre participation ce soir est centrale.

Une autre question qu'il faut aussi se poser, c'est celle de l'altitude. Nous sommes à 1050m et nous sommes conscients que les remontées mécaniques hivernales risquent de n'être que du passé. Nous nous rendons compte que l'avenir, c'est de travailler sur d'autres saisons. Le postulat de M. Nardin est intéressant et nous avons aussi travaillé sur ce sujet, mais pour cela il faut qu'il y ait des remontées mécaniques.

Ce que nous entendons à l'interne, c'est aussi que Télé Dôle attend que ça pour mettre la clé sous le paillason, parce qu'ils ont aussi bien des problèmes de l'autre côté de la frontière.

De la part de Télé Dôle, c'est la première fois que nous avons des comptes qui tiennent la route et une convention. Les choses évoluent, sans doute pas aussi vite que nous le souhaiterions, c'est malheureusement la situation.

Nous sommes une toute petite entité en regard de Télé Dôle, Région de Nyon est en train de se dépatouiller avec d'autres projets sur le massif, mais nous devons aussi donner un signal à Région de Nyon, qui a accepté de participer à hauteur de 30 % du déficit, avec un plafond à CHF 25'000.-. Les réflexions de la CoFin sont particulièrement pertinentes. Pouvons-nous donner le message à l'ensemble du district que nous ne refusons ce préavis ? N'oubliez pas que Région de Nyon a participé au projet de plus de CHF 2 millions pour le parking de La Givrine et que St-Cergue n'a payé que 15%, ce qui est exceptionnel. Pour ce préavis, encore faut-il que nous montrions que nous voulons être acteurs et continuer.

Les questions que nous nous posons chaque année sont pertinentes. La question de la gestion est aussi tout à fait pertinente. Mais croire que des gens vont se bousculer au portillon pour prendre 2 remontées mécaniques, c'est dans un monde qui n'existe pas pour l'instant.

Nous voyons aussi comment fonctionne le bénévolat à St-Cergue et si nous enlevons les Z'Amis de St-Cergue, il ne reste pas grand-chose. La municipalité n'a ni les ressources pour mettre en place la gestion de ces remontées mécaniques, ni les compétences pour gérer des pistes de ski.

Nous sommes la seule commune qui a des pistes de ski de fond, que nous gérons. Ailleurs il y a des bénévoles, ici on ne trouve pas. Il est difficile de mettre en place des structures parallèles ou alternatives.

Le monde idéal, comme l'a dit M. Odermatt, n'existe pas et surtout pas avec Télé Dôle.

### **M. Damien Nardin, commission du tourisme & loisirs**

C'est la 3<sup>e</sup> année que je travaille sur ce dossier. A chaque fois je vois la même chose au conseil communal, nous nous focalisons sur Télé Dôle mais pas sur le fait que nous sommes à 1050m d'altitude et qu'il faut se tourner vers d'autres schémas.

Au Noirmont, qui est à la même altitude que nous, cette semaine ils démontent le télésiège. Mais il faut, maintenant, avoir une autre vision, Télé Dôle va mourir, c'est sûr. Dans 10 ans, il n'y aura plus de neige. Si tous les ans nous continuons à remettre de l'argent sur un modèle économique qui ne peut plus fonctionner à l'altitude où on est, on ne peut rien y faire. C'est comme ça. Ça veut dire que dans 10 ans, on aura mis CHF 1 million, alors que nous pourrions le mettre sur des projets d'avenir. Que va-t-on faire quand les pistes ne pourront plus ouvrir parce qu'il n'y aura plus de neige, on se dira « zut » on n'aura rien prévu pour l'avenir, sans parler de projets 4 saisons. Ce qui coûte cher c'est de démarrer les remontées. Il y a des sports qui sont très à la mode et qui ne nécessitent pas de remontées. C'est un problème que connaît les Rousses. Le soir, il y a des gens qui s'initient au ski de randonnée et qui risquent de se prendre des câbles. Ici on pourrait faire une piste d'initiation de rando, on monte par une

piste et on redescend par l'autre, pas besoin de la damer. Des projets et des idées, il y en a vraiment. Ici ce qui marche c'est la luge. Les enfants viennent de Genève pour faire de la luge. On prend la baby-piste, on met un tire-fil juste pour faire de la luge. En termes de neige, il n'y a pas grand-chose à mettre en place.

Moi, j'aimerais qu'on se focalise sur le fait que nous sommes à 1050m d'altitude. Avec Télé Dôle ce sera toujours comme ça, comme l'a dit M. Ménard, ce sera toujours déficitaire.

Il y a beaucoup de stations de moyenne montagne qui ont fait le pas, nous l'avons mis dans notre rapport, et qui arrivent à tirer des bénéfiques avec les activités estivales.

Il faut maintenant aller de l'avant et réfléchir à un autre modèle économique, sans jeter ce qui a été. Mon fils, qui a eu 2 ans, a mis ses skis sur les pistes de St-Cergue, ça nous tenait à cœur, mais il faut trouver un autre système, avec des gens motivés à le faire. Dans le rapport de l'Ecole Hôtelière, il y avait plein de bonnes idées à prendre, même si tout n'était pas bon à prendre.

### **M. Yves De Garrini**

M. Ménard a évoqué cette séance, où Télé Dôle avait présenté quelque chose d'extraordinaire. Il y avait un renouveau, un espoir énorme malgré une opposition assez forte. Ils avaient présenté un film, des documents. Maintenant on a un préavis qui nous est présenté avec 2 misérables pistes, qui coûtent cher et on ne peut pas ouvrir quand il y a de la neige, parce que ça coûte cher, ce n'est pas tellement porteur. Quand on lit vos préavis respectifs, on est sidéré par l'enthousiasme que vous portez au travers de ces préavis. Par rapport à ça, je pense que le signal que nous donnons à la région n'est pas folichon.

Maintenant, on devrait se serrer les coudes. Nous avons des propositions, nous avons des possibilités de réagir. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne démarche de refuser le préavis. Mais ce que je sais, c'est que si on continue dans cette voie de la politique de l'autruche, on va finir pas lasser tout le monde : Région de Nyon en premier. Télé Dôle, vous l'avez évoqué, on va leur donner une enveloppe pour retrouver leur fond et déposer le bilan. Et finalement il ne restera à St-Cergue que les yeux pour pleurer, et après des mouchoirs aux commerçants et mettre CHF 2 ou 300'000.- pour démonter les installations. A ce moment-là, ça ne servira plus à rien de réfléchir.

Alors un peu d'enthousiasme, un peu d'espoir, retrouvons les manches et serrons-nous les coudes et n'ayons pas peur de ce que nous avons à offrir à cette région. Bougez Messieurs et Mesdames. Merci

### **Mme Karine Ringgenberg**

Je trouve que ce que M. Nardin a dit est extrêmement intéressant. Il est vrai que St-Cergue, comme St-George sont des communes à 1000m d'altitude. Le ski de piste et le ski de fond ne feront jamais de bénéfice, mais je pense que c'est un service que nous devons offrir aux gens de St-Cergue et aussi à ceux de la région. Par contre, de permettre d'utiliser les remontées mécaniques en été ou de les utiliser pour d'autres sports ou possibilités c'est extrêmement intelligent.

Chaque année on revient en disant « laissons la dernière chance pour encore cette année », cela fait plusieurs années que nous le disons. Vous l'avez dit, la municipalité a eu beaucoup de travail, des propositions intéressantes ont été faites, une convention est en cours, n'y aurait-il pas un groupe de travail qui pourrait aider à mettre en place quelque chose ? Est-ce que ce serait possible ? C'est la 1<sup>ère</sup> chose que je voulais dire.

La deuxième chose concerne l'intervention de M. Pesenti demandant le vote à bulletin secret. Je trouve dommage que les gens n'osent pas s'exprimer. On vient de refuser un préavis sur une taxe d'épuration, donc les gens ont eu le courage de dire qu'ils ne voulaient pas payer une taxe et le préavis précédent a failli ne pas passer non plus. Pour moi, nous sommes ici, élus au conseil communal, et nous devons assumer notre choix et je trouve dommage de faire ça en catimini.

Le président demande à la municipalité si elle souhaite répondre au sujet du groupe de travail ? Non elle interviendra plus tard.

**M. Michel Badan**

Il y a 30 ans, nous vivions déjà le même phénomène. Un groupe de bénévoles avait ramassé tous les cailloux sur la piste du Corps de Garde. Mais une fois de plus, on avait remarqué que la population de St-Cergue ne participe qu'à 13%. Je dirai que si nous voulons faire vivre nos installations, il faut que nous participions. Merci

**M. Stéphane André**

J'ai noté plusieurs points pendant la discussion :

1. Ce qui me fait peur, c'est quand on a demandé la garantie des installations. On a déjà vécu ça avec la Barillette, avec la gare de départ qui avait été refaite à neuf et 2 ans plus tard il l'avait démontée,
2. Je suis assez optimiste avec la neige, c'est mon gagne-pain. Je n'espère pas qu'il n'y aura plus de neige. Dans les années 1993, pendant 4 ou 5 saisons nous avons vécu la même chose et on disait qu'il n'y aurait plus de neige et finalement nous avons tiré jusque-là,
3. Et il y a aussi la gratuité. La patinoire est gratuite, les pistes de ski sont gratuites pour les enfants. Ce serait bien de payer un minimum et d'arrêter la gratuité parce que là on va droit dans le mur. C'est bien joli, mais on voit où ça nous mène.
4. Pour en revenir au manque de neige. Je trouve dommage, qu'en ayant des accès à tous les niveaux des pistes, il y a deux ans, nous avons dû évacuer la neige du village, ce qui représente entre 1000 et 1500m<sup>3</sup> de neige à la zone artisanale parce que c'était le jour de congé du dameur. S'il ne peut pas venir ce jour-là, je pense qu'il y a des choses à discuter. Ça ne leur coûte pas grand-chose de mettre la neige sur les pistes plutôt que dans un trou.

**Mme Stéphanie Ponthus**

Je voulais revenir sur la question de M. Hautier au sujet du risque de fermeture des pistes du village. Mme Morina a répondu en parlant de la vétusté. Si on les ferme, tous les contrôles ne vont pas être faits et ça pose ce problème-là. Et pour compléter ce propos, le risque est que les gens ne reviennent pas. En fermant les pistes, les gens vont se désintéresser de St-Cergue et ils iront voir ailleurs, et cela empêchera toutes ces questions de développement estival, qui sont très pertinentes.

La Région de Nyon avait stoppé sa participation financière. On a réussi à les convaincre, pour qu'à nouveau, ils investissent dans les pistes et si une année plus tard on ne paye plus.

Nous ne sommes pas tellement liés pour des questions touristiques avec Région de Nyon, nous sommes liés avec plein d'autres dossiers et ce serait envoyer un très mauvais signal que de refuser ce préavis. Merci.

**M. Reto Lampert**

Je suis sidéré de voir une discussion qui se répète. Je me suis dit que, la contre-proposition qui a été faite par Mme Duvert, a été complètement mise à l'écart.

Est-ce qu'on a peur d'innover ? Pourquoi n'arrivons-nous pas à innover ? J'ai l'impression que cette fameuse crainte arrive toujours au mois d'octobre. Là aussi, stratégiquement parlant au niveau de la municipalité, on nous propose des choses, un peu à la dernière minute, trois mois avant la saison de ski.

Personnellement, je serais pour un signal un peu fort. Avec tout ce qui a été évoqué jusqu'à présent avec Télé Dôle, pour que quelque chose bouge. On a fait des allusions au bénévolat d'il y a 30 ans qui n'a pas forcément donné un résultat satisfaisant, mais maintenant, les choses peuvent changer. Je propose qu'on tienne compte d'une insécurité qui est créatrice.

**Mme Carole Morina, municipale**

Un détail que je tiens à préciser : le propriétaires des pistes c'est Télé Dôle. On ne peut pas les mettre à la porte et mettre à la place un groupe de bénévoles ou que sais-je pour gérer leurs pistes.

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Je voulais rebondir sur ce qu'a dit M. De Garrini. Comme tout le monde sait, je suis arrivée au mois de janvier et j'ai pris le dicastère du tourisme, de l'eau, des eaux usées, du CAD et de la

communication. Il faut du temps pour se mettre en route, pour apprendre les enjeux des différents dicastères, surtout pour des dicastères pour lesquels je n'avais aucune connaissance avant, je vous parle du tourisme, et de l'eau.

Je comprends et j'écoute qu'il n'y a rien qui se passe. Il y a des gens qui pensent qu'il ne se passe rien et qu'il y a un manque de réflexion, etc. de la part de la municipalité. Mais ils ont tort. Il y a des choses qui se passent, je ne suis pas en mesure de vous donner des détails, mais vous allez voir des choses arriver tout prochainement. Au conseil de décembre, nous avons des choses à discuter, à présenter au niveau touristique. Donc nous avons un objectif de renouveler, de relancer, de trouver des solutions pour le tourisme, mais malheureusement cela a pris du temps et j'en suis désolée. Mais je vous assure qu'il y a beaucoup de travail à St-Cergue, au sein de la commune.

Je voulais vous rassurer. Comme l'a toujours dit notre syndic, le tourisme est dans l'ADN de St-Cergue. C'est quelque chose qui est importante pour la commune. Nous nous activons et avons d'autres projets en cours, qui seront bientôt annoncés.

J'espère que les pistes de ski seront, toujours, une partie de cette stratégie parmi d'autres choses, et que vous accepterez ce préavis. Merci.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote, tout d'abord, de la demande de M. Pesenti, à savoir de voter à bulletin secret. Pour que cette demande aboutisse, elle doit être soutenue par 1/5<sup>e</sup> des conseillers, soit 10 membres.

Seuls 6 membres soutiennent cette demande, elle est donc rejetée. Le président passe au vote pour le préavis.

**Préavis no 16/2023 – demande de crédit de CHF 100'000 TTC pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village pour la saison hivernale 2023-2024.**

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 16/2023,**
- **Ouï les rapports de la commission des finances,**
- **Ouï les rapports de la commission tourisme et loisirs,**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'autoriser** la municipalité à intégrer une somme de CHF 25'000 au compte 163.2523.00 des comptes 2023 pour le démarrage de la saison 2023-2024,

**d'autoriser** la municipalité à intégrer une somme de CHF 75'000 au compte 163.2523.00 du budget 2024 pour la participation aux pistes de ski du village de Saint-Cergue de la saison 2023-2024,

**de financer** ce montant par la trésorerie courante,

**d'amortir** cet investissement sur 1 an par prélèvement sur le fond de réserve pour investissements et amortissements futurs, compte au bilan 9282.01.

**accepté**

**par :**

**29 voix pour**  
**11 voix contre**  
**5 abstentions**  
**1 récusation**

**Point n° 9 de l'ordre du jour**

**Préavis no 11/2023 – demande de crédit de CHF 122'373.- pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la voirie et de la caserne du feu.**

Le président passe la parole à M. Laurent Mathez.

**M. Laurent Mathez, municipal**

Je crois que le préavis est assez clair, je reste à disposition pour vos questions.

Le président passe la parole à la commission des finances, qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à la commission d'urbanisme, qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

**Préavis no 11/2023 – demande de crédit de CHF 122'373.- pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la voirie et de la caserne du feu.**

- Vu le préavis de la Municipalité N° 11/2023,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Ouï le rapport de la commission d'urbanisme,
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la voirie et de la caserne du feu,

**d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 122'373.00 TTC,

**de financer** ce montant par la trésorerie courante,

**d'amortir** l'investissement net de CHF 105'000.00 au maximum en 10 ans, par prélèvement sur le fond de réserves affectées pour amortissements et investissements futurs – compte de bilan 9282.01.

**accepté à l'unanimité**

**par :**

**46 voix pour**

**Point n° 10 de l'ordre du jour**

**Préavis no 12/2023 – d'engager le montant annuel de CHF 25'074 sur 10 ans à compter de 2024 jusqu'à 2034 équivalent à CHF 9.00/habitant pour 2'786 habitants au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante.**

Le président passe la parole à M. Paul Ménard, qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à la commission des finances, qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à Mme Stéphanie Ponthus.

**Mme Stéphanie Ponthus, commission du tourisme**

Je tiens à préciser que nous votons pour un montant de CHF 9.-/habitant, contrairement à ce qui est écrit à un endroit et le budget total est de CHF 25'000.- et non CHF 250'000.-, il y avait une coquille.

Le président remercie Mme Ponthus pour ces précisions et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

**Préavis no 12/2023 – d'engager le montant annuel de CHF 25'074 sur 10 ans à compter de 2024 jusqu'à 2034 équivalent à CHF 9.00/habitant pour 2'786 habitants au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante.**

- Vu le préavis de la Municipalité N° 12/2023,
- Oüi le rapport de la commission des finances,
- Oüi le rapport de la commission tourisme et loisirs,
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'autoriser** la municipalité à engager le montant annuel de CHF 25'074 sur 10 ans à compter de 2024 jusqu'à 2034 équivalent à CHF 9.00/habitant pour 2'786 habitants au titre de participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante,

**d'imputer** le montant total annuel de CHF 25'074 sur le compte 180.3517.00 – participation aux coûts du trafic régional,

**de prendre acte** de la clause de sortie prévue, qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt au 31 décembre 2028 (soit un minimum de 5 ans d'engagement), avec effet après deux années civiles (1<sup>er</sup> janvier 2031).

**Accepté**

**par :**

**42 voix pour**  
2 voix contre  
2 abstentions

**Point n° 11 de l'ordre du jour**

**Préavis no 13/2023 – demande de crédit d'étude de faisabilité de CHF 42'410 TTC pour la réalisation d'un nouveau chauffage à distance dans le centre du village.**

Le président passe la parole à la municipalité qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à la commission des finances, qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote

**Préavis no 13/2023 – demande de crédit d'étude de faisabilité de CHF 42'410 TTC pour la réalisation d'un nouveau chauffage à distance dans le centre du village.**

- Vu le préavis de la Municipalité N° 13/2023,
- Oüi le rapport de la commission des finances,
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

**d'autoriser** la municipalité à demander une étude de faisabilité pour la création d'un nouveau chauffage à distance dans le centre du village,

**d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 42'410 TTC,

**de financer** ce montant par la trésorerie courante,

**d'amortir** cet investissement **sur 5 ans.**

**Accepté**

par :

**45 voix pour**

0 voix contre

1 abstention

### Point n° 12 de l'ordre du jour

**Préavis no 14/2023 – demande de crédit de CHF 91'000 pour effectuer le contrôle de l'état du séparatif sur l'ensemble des bienfonds situés dans la zone unitaire au centre du village.**

Le président passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

#### **Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Il s'agit d'un préavis concernant une demande de crédit de CHF 91'000 pour le contrôle de l'état du réseau séparatif au centre du village. Ce projet, initié en automne 2022, est une étape cruciale pour la mise en conformité de notre réseau d'assainissement, une exigence urgente du canton, et aussi de l'APEC.

En 2016, notre commune a élaboré le Plan Général d'Evacuation des Eaux pour garantir un système d'assainissement efficace et conforme à la législation fédérale. Le centre de notre village est toujours équipé d'un réseau de type « unitaire », ce qui signifie que l'eau usée et l'eau de pluie vont toujours dans le même collecteur, qui descend à la Step. Nous sommes dans l'obligation de séparer les eaux usées des eaux claires, et éviter de faire tourner la Step pour de l'eau de pluie, ce qui n'a pas de sens.

Pour cette mise en conformité, la municipalité a mandaté le Bureau Bovard & Fritché pour établir un projet. Mais cette étude nécessite au préalable, d'avoir des connaissances de notre infrastructure souterraine et malheureusement, il y a un manque de documentation, voire de plans. Donc, un contrôle minutieux de toutes les parcelles concernées, à travers une campagne de teintage, était nécessaire et a démarré en automne 2022. Cependant il n'y a pas eu de budget alloué pour ce projet, et aucun préavis n'a été présenté au conseil avant. La Municipalité souhaite que cette situation soit corrigée et ce préavis est une volonté de régulariser la situation.

Il est évident qu'il n'est jamais bien vu de demander une approbation après que les travaux soient en cours, mais je pense qu'étant donné que la route est très longue pour mettre notre commune en conformité pour l'évacuation de ses eaux usées, c'est une bonne chose que ces travaux préliminaires aient commencé l'année dernière car ils nous permettent maintenant d'avancer sur le vrai travail, proprement dits, sur le séparatif.

Je vous invite donc à autoriser la municipalité à approuver le crédit de CHF 91'000 pour assurer la conformité de notre réseau d'assainissement. Merci.

Le président remercie Mme Archer Galibourg et passe la parole à la commission des finances, qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion et passe la parole à M. Serge Hautier.

**M. Serge Hautier**

Pour toutes les nouvelles constructions au centre du village, où vont leurs eaux claires ? Y a-t-il déjà un séparatif qui est en place, ou pas du tout ?

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Non, pour l'instant au centre du village, il n'y a pas de séparatif. Il n'y a qu'un seul collecteur pour les eaux usées et l'eau de pluie. Mais les nouvelles constructions sont équipées.

**Mme Karine Ringgenberg**

Je complète l'information en ce qui concerne les eaux claires. Pour les nouvelles constructions, les eaux claires sont généralement drainées dans des puits perdus ou des tranchées drainantes. C'est-à-dire qu'elles sont réinfiltrées dans le terrain et ne partent pas dans le collecteur. Je parle pour les nouveaux bâtiments. Ce sont les exigences en vigueur.

**M. Yves De Garrini**

Je suis un peu étonné. On a évoqué les problématiques de l'eau, de son approvisionnement, des restrictions que nous avons aujourd'hui, encore actives. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de stratégie municipale, ou de la police des constructions pour essayer de faire des réserves d'eau, plutôt que d'amener ces eaux dans des collecteurs.

Le président rappelle à M. De Garrini que ce n'est pas le sujet de ce soir. Il est question d'un crédit d'étude et non pas de stratégie municipale.

**M. Yves De Garrini**

Je faisais cette remarque, à la suite de ce qui nous a été dit par Mme Ringgenberg et pour compléter cette remarque, mais j'en ai fini.

Le président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

**Préavis no 14/2023 – demande de crédit de CHF 91'000 pour effectuer le contrôle de l'état du séparatif sur l'ensemble des bienfonds situés dans la zone unitaire au centre du village.**

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 14/2023,**
- **Oui le rapport de la commission des finances,**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'autoriser** la municipalité à effectuer le contrôle par teintage de l'état du séparatif sur l'ensemble des bienfonds situés dans la zone unitaire au centre du village,

**d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 91'000 TTC,

**de financer** ce montant par la trésorerie courante,

**d'amortir** l'investissement net de CHF 91'000 au maximum en 10 ans, par prélèvement sur le fond de réserves affectées pour amortissements et investissements futurs – compte de bilan 9280.35 qui s'élève actuellement à KCHF 397'608.

**Accepté à l'unanimité**

**par :**

**46 voix pour**

### **Point n° 13 de l'ordre du jour**

**Préavis no 15/2023 – demande de crédit de CHF 108'000 TTC destiné à la réfection du sol de la salle de gymnastique du Vallon.**

Le président passe la parole à M. Laurent Mathez.

#### **M. Laurent Mathez, municipal**

Il était prévu que la salle de gym soit refaite en 2019. La municipalité avait estimé qu'elle était encore bien. En 2020 avec le Covid, il y a été décidé de repousser encore. Le problème que nous avons aujourd'hui est que la salle ne répond plus aux normes d'élasticité. Le sol est trop dur, il a séché, il s'est tassé. On le voit vers les plaintes autour de la salle, il y a un jour de presque 2 cm. Il fallait donc trouver une solution pour qu'elle réponde aux normes rapidement. Si nous n'avons pas une salle de gym aux normes, imaginez qu'il faille déplacer les 11 classes que nous avons, avec les déplacements, la recherche de salles alentours, et les frais de transport ce serait très compliqué.

Nous aimerions intervenir sur cette salle de gym rapidement. Si le préavis est accepté ce soir, nous pourrions faire les travaux cette année au mois d'octobre pendant les vacances scolaires.

Le président remercie M. Mathez et passe la parole à la commission des finances, qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion et passe la parole à Mme Natacha Deluz.

#### **Mme Natacha Deluz**

Dans le préavis, on parle de 3 semaines de fermeture, mais on parle de 5 semaines tout confondu. Si ce soir nous acceptons le préavis, cela signifie qu'il y a une semaine après les vacances scolaires, mais cela ne fait pas 5 semaines.

#### **M. Laurent Mathez, municipal**

Nous prévoyons au maximum 5 semaines. Il y a 2 semaines pour le démontage et la mise en place et 1 semaine de séchage et de marquage. Nous avons déjà annoncé aux maitresses que pendant une semaine elles devront faire la gym dehors, en espérant que le temps le permette. Mais nous devons toujours annoncer une période maximale.

#### **M. Michel Badan**

Quand on regarde le préavis, on parle d'un crédit de CHF 108'000.-, alors que le rapport de la CoFin mentionne un crédit de CHF 113'000.-. N'y a-t-il pas une erreur ?

#### **M. Gerhard Odermatt, commission des finances**

En fait, nous avons écrit tellement de rapports pour ce conseil, que nous nous sommes permis de mettre une ou deux coquilles dans ceux-ci. Je félicite M. Badan, président d'honneur de la Désalpe, qui a trouvé une des deux. Il en reste encore une trouver.

#### **M. Alexandre Othenin-Girard**

Si on regarde en page 2 du préavis, il manque les montants de la menuiserie, de la TVA et des divers imprévus. Est-ce que ce serait là, la 2<sup>e</sup> coquille/erreur ?

#### **M. Laurent Mathez. Municipal**

Effectivement, il manque ces rubriques, mais le montant est juste.

#### **M. Sébastien Piguet**

Ce bâtiment a plus de 30 ans, il est amorti. Il y a plein d'entretien, autre que la salle de gym. N'y a-t-il pas un plan global visant ces travaux, ou est-ce que nous allons avoir des préavis chaque année ?

**M. Laurent Mathez, municipal**

La question est juste. Il y a plusieurs choses à rénover, ne serait-ce que cette salle. Il y a 20 ans, les gens fumaient à l'intérieur et écrasaient leur cigarette par terre. Le sol de cette salle a été poncé plusieurs fois et aujourd'hui il ne reste que 2 mm de parquet. Selon nous, il n'est pas nécessaire de le changer tout de suite, nous essayons de faire durer les choses un maximum. La scène serait aussi à changer, mais dans l'état actuel, elle peut tenir.

C'est sûr que nous pourrions rénover. Nous avons fait une estimation de crédit pour la rénovation du Vallon qui s'élevait à près d'un demi-million, mais est-ce vraiment une nécessité de le faire tout de suite ? La municipalité a mis des priorités sur ces travaux, et certains sont moins urgents.

Le président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

**Préavis no 15/2023 – demande de crédit de CHF 108'000 TTC destiné à la réfection du sol de la salle de gymnastique du Vallon.**

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 15/2023,**
- **Ouï le rapport de la commission des finances,**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**d'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux destinés à la réfection du sol de la salle de gymnastique du Vallon,

**d'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 108'000 TTC**,

**de financer** ce montant par la trésorerie courante,

**d'amortir** l'investissement net de **CHF 108'000** au maximum en 10 ans

**accepté à l'unanimité**

**par :**

**46 voix pour**

**Point n° 14 de l'ordre du jour**

**Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales.**

Le président demande à chacun des représentants ou délégués dans les différentes associations s'ils ont quelque chose à présenter. Il passe la parole à Mme Christiane Maillefer.

**Mme Christiane Maillefer, déléguée à l'APEC**

Nous avons eu une séance le 21 septembre dernier. Le budget 2024 est accepté pour un total de CHF 4'794'000.-. Il est en légère augmentation par rapport au budget 2023, qui était de CHF 4'693'000.-, mais qui est beaucoup plus élevé que les comptes 2022 qui se montaient à CHF 3'480'000.-. Nous voyons donc une augmentation des coûts de l'APEC.

Il y a des changements au niveau de la gouvernance. Le président du Codir, M. Yves Reymond, a démissionné pour des raisons de santé et c'est M. Cédric Marzer de Trélex qui a été nommé à la présidence. Il y a une nouvelle membre élue au Codir en la personne de Mme Christelle Giraud, municipale à Gland. Le président du conseil va également quitter. Il s'agit de M. Genoud de Gland qui quitte la municipalité et il sera remplacé par le vice-président jusqu'à la nouvelle élection.

Au niveau de la nouvelle Step, la planification :

- pour le plan d'affectation :
  - le dossier a été finalisé et envoyé au canton pour approbation à fin août,
  - la suite -> approbation par le canton, cela prend de 3 à 9 mois,
  - publication du plan d'affectation, avec droit de recours.
- l'étude de la nouvelle Step, il y a aussi des avancées avec :
  - la finalisation de l'avant-projet de Step, de l'avant-projet pour les conduites, le pompage, etc.
  - les personnes qui s'occupent de ces études, ainsi que le Codir sont en contact avec les personnes concernées par le projet (DGE, SEIC, EnergieO, etc.),

Au niveau du calendrier, nous en avons déjà parlé :

- 2023 : projet et 1<sup>ère</sup> phase d'appel d'offres et légalisation de la Step,
- 2023 : 2<sup>e</sup> phase d'appel d'offres et préavis de construction,
- 2025-2027 : construction,
- 2027 : mise en service.

Ce qui va changer, ce sont les prix.

- l'investissement total prévu est de CHF 92'095'000.-, avec CHF 8 millions de subventions, nous croisons les doigts pour que ça reste à ce niveau,
- au niveau de l'endettement, l'APEC va être obligée d'augmenter son plafond d'endettement puisqu'elle va devoir trouver tous ces millions, et devra faire des nouveaux statuts, qui devront être validés par les conseils communaux /généraux des commune membres.

Si des personnes sont intéressées, nous avons des slides que nous pouvons vous montrer (MM. Serge Hautier, Stéphane André et Mme Muriel Archer Galibourg).

En résumé la construction et l'exploitation de la nouvelle Step engendrera une augmentation des prix de l'épuration des eaux usées qui sera répercutée sur les utilisateurs.

Le président remercie Mme Maillefer. La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au point suivant.

### **Point n° 15 de l'ordre du jour**

#### **Propositions individuelles et divers.**

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Mikaël Pesenti.

#### **M. Mikaël Pesenti**

Une question à la municipalité pour les PGA. Où en est-on au niveau communal ?

#### **Mme Carole Morina, municipale**

Nous espérons déposer au canton un dossier pour examen préliminaire d'ici à la fin de l'année pour pouvoir mettre ensuite à l'enquête.

#### **M. Maël Deluz**

On recherche encore des bénévoles pour la Raisinée qui aura lieu les 14 et 15 octobre. Je vous rappelle que les vice-champions du monde sont ici autour de la table, car ils sont également conseillers. Cette année la Fête sera 2x plus grande, ce n'est pas encore la Désalpe, mais presque. Alors si vous êtes intéressés, merci

Une autre Fête, qui nous tient à cœur et qui, à la base était organisée par les « André », c'est la descente au flambeau avec le Père Noël, comme on la faisait à l'époque. Alors si vous êtes disponibles pour faire la descente, nous vous accueillons avec plaisir, comme l'année passée. Merci.

### **M. Reto Lampert**

Je vous soumetts 2 questions - vœux, et qui concernent 2 choses que j'ai constatées :

1. le récent panneau qui a été mis à la déchèterie et demandant aux passants de ne pas déféquer autour du container du verre. Pour moi, c'est un signe qu'il y a un problème à résoudre. Force est de constater que la commune, même si elle est à proximité des forêts, doit se poser la question sur ce sujet. Sans certitude, même si cela a été filmé par une caméra de surveillance, ce n'était peut-être pas une incivilité, mais quelque chose liée à des urgences sanitaires.

Ayant déjà vu et expérimenté des modèles de WC publics, dans les régions touristiques comme le Valais, le Tessin ou la France, je vous demande s'il serait possible d'étudier l'installation de toilettes sèches, dans 2 ou 3 lieux de la commune qui sont loin des WC déjà en place. Par exemple, la zone proche de la déchèterie sur le terrain qui appartient à nouveau à la commune (Cheseaux-Dessous) et à La Givrine. Nous avons prévu un grand parking, et ces 2 lieux constituent le départ et l'arrivée de randonneurs.

Je souligne, qu'il y a aussi beaucoup de personnes âgées qui partent en excursion dans la nature et qui seraient, probablement, très reconnaissantes de pouvoir compter sur ces installations.

2. Le 2<sup>e</sup> point que je vous soumetts et qui est aussi un vœu. Je suis un adepte du camping-car, depuis de nombreuses années. Je constate que les recommandations que j'avais faites, lors d'une enquête à La Givrine, n'ont pas été prises en considération.

Si nous nous comparons à La France, en Suisse nous sommes très pauvres en zones réservées aux camping-cars. Cela dit, plusieurs communes commencent à réaliser qu'il y a un potentiel touristique à exploiter ce type de tourisme. Contrairement à ce que pensent certaines personnes, ces véhicules ne polluent pas le sol, car ils sont autonomes sur 1 ou 2 nuits, sans rien laisser au sol.

A titre indicatif, selon les statistiques et les recherches que j'ai faites, l'âge moyen des personnes en camping-car se situe à 59 ans pour le marché du neuf et à 55 ans pour la 2<sup>e</sup> main. Pourquoi je dis ça, c'est parce qu'il s'agit de citoyens plutôt aisés, suivis par les ménages médiant (23%) que l'on rencontre dans les amateurs de camping-cars. On peut constater que ce type de tourisme concerne la haute, comme la basse saison touristique. En général, ces touristes font des haltes pour les circuits, les visites pour 1 ou 2 jours et consomment aussi sur place.

Certaines personnes vont considérer, ce tourisme en camping-car, comme un manque à gagner. Si une commune sait les accueillir, il y a un retour sur investissement à long terme. On le voit d'ailleurs, dans les communes qui ont aménagé des places à leur attention, comme aux Rousses.

Je souligne que les camping-cars ne seraient pas une concurrence au camping officiel des Cheseaux, car c'est une autre clientèle.

Pour terminer, je questionne la municipalité, avez-vous déjà étudié la possibilité de créer quelque chose, par exemple à La Givrine, avec un tarif préférentiel calqué sur le modèle que l'on trouve partout en Europe, et ce questionnement pourrait aussi se situer sur le plateau d'Arzier, et aussi au chemin de la Chapelle, où il y a déjà eu des camping-cars dans le passé.

Je me mets à disposition pour ce type de sujet, je ne suis pas un spécialiste, mais j'ai l'habitude.

Le président remercie M. Lampert et passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

**Mme Muriel Archer Galibourg, municipale**

Merci pour cette question et pour les commentaires au sujet des camping-cars. C'est un sujet qui venu vers nous, très récemment par le Parc Jura Vaudois. En effet, ils ont fait une étude, car depuis le Covid, ils ont constaté une forte fréquentation de visiteurs en camping-cars, qui cherchaient des endroits. Ils veulent, également, canaliser ces camping-cars.

En ce qui concerne St-Cergue, nous n'avons, pour l'instant, pas envisager quelque chose, mais nous le reprendrons dans le « mix » de la stratégie touristique. Nous sommes donc au courant et comme pour le Parc Jura Vaudois, ce sera étudier et nous verrons s'il y a une opportunité de faire quelque chose. Merci.

**M. Didier Beux**

Mon fils a envoyé, il y a quelques mois, une pétition concernant la possibilité d'augmenter les trains pour La Cure, et qui est restée sans réponse. Par contre, il a reçu une réponse du NStCM, qui dit être intéressé par cette idée, mais qu'il leur manque des fonds.

Ce serait bien que vous puissiez répondre à mon fils, par rapport à sa lettre et peut-être voir, s'il serait possible de rencontrer le NStCM, avec peut-être des conseillers qui seraient intéressés aussi, pour discuter de leurs conditions. Car ils ont des idées, mais ils ont besoin de fonds aussi. Je pense que la commune aurait aussi son mot à dire. Merci.

**M. Paul Ménard, syndic**

Nous avons reçu le courrier de M. Jonas Beux le 4 avril et avons répondu le 24 avril, en lui disant qu'on appuyait sa demande et qu'on transmettait au NStCM.

**M. Didier Beux**

Alors je vous prie de m'excuser.

**Mme Sylvie Piguet**

En ce qui concerne le sens de circulation du parking J.-J. Rousseau, j'ai informé M. Mathez qu'il y avait des parents qui n'avaient rien compris et qui roulent à contresens. Je pense qu'il manque une flèche au sol ou un panneau de sens interdit.

**M. Laurent Mathez, municipal**

Nous avons tracé une flèche au sol jeudi dernier.

**M. Yves De Garrini**

J'aimerais reprendre l'idée de M. Lampert et de Mme Archer Galibourg, par rapport aux camping-cars. C'est une idée que nous avons suggérée en déplorant que, dans la modification du PPA de La Givrine, malheureusement, on occulte un peu toutes les autres perspectives, notamment celles qui avaient été relevées, clairement, par le projet de l'Ecole Hôtelière. Ce projet a, apparemment, été mis de côté. On ne sait pas trop pourquoi ? Il y avait des choses intéressantes.

Je le répète encore une fois, les camping-cars, c'est une opportunité touristique à ne pas négliger. Merci

**M. Pierre André Scheidegger**

Avant le Covid, on avait parlé de l'inauguration de la Ballade à Béatrix. Le Covid est passé et je pense que l'affaire a été oubliée. Il y a passablement de petits sponsors privés, qui seraient contents qu'on les remercie avec une petite fête pour inaugurer cette balade.

La 2<sup>e</sup> chose, nous avons eu un panneau digital posé au village pour la course de vélos, le tour de Romandie je crois. J'avais trouvé que c'était un bon support publicitaire pour les

manifestations du village et un peu plus sérieux que ces panneaux qu'on bricole à l'entrée du village. On m'a répondu que c'était à l'étude, alors où en est cette étude ?

**Mme Muriel Archer Galibourg**

Cette idée est passée devant la municipalité. C'est quelque chose que nous voudrions mettre, d'abord on pensait à proximité de l'office du tourisme. Malheureusement, ce n'est pas bien vu par la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) en raison de la distraction que ça génère aux conducteurs au niveau du rondpoint. Mais nous avons l'intention d'avancer sur ce sujet en 2024.

**M. Laurent Mathez. Municipal**

Pour ce qui est de La Cure, on espère aussi en mettre un. Sachez, qu'avec le projet du trottoir, nous avons déjà prévu des tuyaux vides, dans l'objectif d'alimenter un futur panneau, ce qui permet de ne pas devoir démonter le trottoir qui vient d'être fait.

**Mme Karine Ringgenberg**

J'ai un remerciement et 2 questions, pour lesquelles je n'ai pas besoin de réponse ce soir.

J'ai un remerciement, pour le préavis du trottoir de la rue de la Gare, à la municipalité et au conseil qui l'a accepté. Ce trottoir est juste magnifique. Il ne manque plus que les arbres, mais on ne se tord plus les pieds dans les trous, et on arrive à se croiser avec une poussette ou les gens, sans avoir à aller sur la route.

Par rapport au passage à niveau au Carroz-Delay : en 2020, il était présent dans le plan d'investissements en 2023. En 2021 -> en 2025. En 2022 -> en 2026. En 2023 -> en 2027. Ce qui se passe, c'est que maintenant qu'il y a eu des travaux à la rue de la Gare, les gens y passent, comme des malades mentaux, alors que la route du Carroz-Delay n'est pas hyper large. Ils continuent à couper depuis Basse-Ruche ou les Cheseaux et passent comme des dingos. Ce que nous avions un peu avant, mais que maintenant nous avons plus, c'est le monde qui passe dans l'autre sens, depuis le cimetière. Ils passent aussi comme des dingos, alors que c'est interdit. Il faut peut-être mettre un panneau plus grand ? C'est assez compliqué et il y a beaucoup d'enfants qui passent sur ce chemin pour aller à l'école ou à la gare. C'est assez dangereux.

La 2<sup>e</sup> question, qui est aussi en rapport avec le chemin du Carroz-Delay, c'est la date de réfection de la route ? Nous allons piquer le panneau de la route de Verdun à la Prangine et le mettre chez nous. Il y a du goudronnage, chaque année, ça va si on ne roule pas trop vite, mais c'est une catastrophe.

**M. Laurent Mathez, municipal**

Le passage à niveau au Carroz-Delay nous pose un gros problème, parce qu'il est lié avec la réfection de la gare. Pour nous, cela n'a pas de sens de réfectionner ce passage à niveau, alors que le NStCM a l'idée de faire un passage sous-voie pour la sécurité. Si on fait un passage sous-voie, à l'endroit de ce passage à niveau, ça permet de passer sur les voies. Le NStCM a en étude des différentes positions que la future gare aura, et dans une des propositions qu'ils nous ont faite il est même supprimé.

Au PDI nous avons repoussé ce passage à niveau pour le lier avec le projet de la place de la Gare.

Pour répondre à votre question, nous avons voté ce soir pour un séparatif au centre du village, qui comprend, rte d'Arzier, rue de la Gare, Carroz-Delay, Carroz-d'Amont, les Cacatières et le ch. de la Chapelle. Cela va être fait. L'année prochaine, nous pensons faire le ch. des Cacatières, Carroz d'Amont et Carroz-Delay. Le Carroz-Delay est compliqué parce qu'au

niveau de l'eau, la conduite date de 1962 et il y a beaucoup de « repiquages » sur la conduite. Mais c'est quelque chose que nous voulons faire rapidement parce que nous avons des fuites d'eau importantes.

**Mme Alice Duvert**

En tant qu'habitante de La Cure je me réjouis de la fin des travaux, avec le trottoir qui a été coulé dernièrement. Nous nous réjouissons du retour du container à papier. J'ai énormément de voisins qui se demandent quand est-ce qu'il va revenir ? Ils sont très anxieux de pouvoir l'utiliser à nouveau.

**M. Laurent Mathez, municipal**

Nous avons enlevé ce container à papier pour la mise en place du chantier. Nous avons 2 containers à papier sur la commune, un à La Cure et l'autre à la déchèterie. Celui de La Cure une fois rempli, fait 400 kg de papiers/cartons et nous avons un transporteur qui vient le chercher. Celui de la déchèterie est sous abri et on peut compacter les déchets. La benne fait 4 tonnes. Ecologiquement, la benne de La Cure est un peu catastrophique.

De plus le système de surveillance à La Cure n'est pas top et nous avons des gens qui ne respectent pas et mettent des déchets ménagers, ce qui rend la benne non-valorisable. Nous nous posons la question de savoir si ça vaut la peine de la remettre, sachant qu'avec tout le reste des déchets (PET, alu, etc.) vous allez de toute façon à la déchèterie.

Nous pensons modifier la déchèterie de La Cure, en laissant la benne à verre, l'éco-point et nous aimerions transformer cet espace, non pas uniquement en déchèterie, mais un peu en lieu d'information. Aujourd'hui l'affichage public se trouve à la douane, dans un endroit assez dangereux et nous pensons le déplacer vers la déchèterie. On mettrait un panneau, comme celui qui se trouve à côté de la commune, et toutes les sociétés pourraient y mettre des affiches. Ce serait donc plus un lieu d'information, plutôt qu'une déchèterie ouverte.

Puisque nous n'arrivons pas à faire respecter et politiquement, nous ne pouvons pas augmenter la taxe « déchèterie » et nous essayons de trouver des solutions pour limiter les coûts.

La décision n'est pas encore prise au sein de la municipalité, mais je doute qu'on remette le container à La Cure.

**M. Serge Hautier**

Je voulais féliciter une initiative de la municipalité. Je n'avais pas vu jusqu'à présent, lors de gros travaux, de chantiers qui peuvent être gênants ou encombrants, ces panneaux explicatifs précisant ce que c'est, à quoi ça sert, et combien ça coûte. Continuez à le faire pour la population.

**M. Laurent Mathez, municipal**

Merci. En revanche, il y avait une petite erreur sur celui de la Gare, la photo présentée était celle de La Cure. L'imprimeur l'ayant mal imprimé, du coup nous ne l'avons pas payé.

Nous avons souvent des questions sur les travaux et ce système d'information rend les choses, tout de suite, claires pour les gens. On va continuer de le faire.

**Mme Sylvie Piguet**

En ce qui concerne le container à papier de La Cure, l'avantage c'est qu'il n'y a pas d'horaire, ce qui est vraiment bien. Les horaires de la déchèterie ne facilitent pas toujours.

**M. Laurent Mathez, municipal**

C'est triste. Dans la commune, le 95% des gens respectent bien. Le tri des déchets marche bien. Pour le petit pourcentage qui ne fait pas l'effort, si nous les attrapons, nous les amendons à hauteur de CHF 250.- la 1<sup>ère</sup> fois, c'est CHF 1'000.- la 2<sup>e</sup> fois. Le problème réside là.

**Mme Sylvie Piguet**

Dans notre immeuble aussi, les gens du village viennent mettre leurs poubelles chez nous et remplissent les containers.

J'ai une autre question. J'aimerais savoir ce qui va être fait, au sujet de la « dangerosité » du passage pour piétons de la rte d'Arzier, devant le bâtiment de Guy le Vert Gallant. Cela fait 2 ans qu'on demande une patrouilleuse pour faire traverser les enfants. Il ne faudrait pas attendre l'accident.

J'en ai parlé avec Mme Morina, qui m'a répondu qu'il y avait un projet en vue de faire ralentir les voitures. Ne pourrait-on pas déjà mettre en place quelque chose, car les voitures roulent à 80 km/h et en plus, il n'y a pas de visibilité, avec les arbustes qui sont plantés devant la maison aux volets bordeaux, et les enfants qui sont au bord du passage, ne voient pas les voitures arriver.

**M. Laurent Mathez, municipal**

Dans le préavis que nous avons voté ce soir pour le contrôle de l'état du séparatif, dans un 1<sup>er</sup> temps il faudra refaire ces conduites et dans un 2<sup>e</sup> temps, il faudra remettre à neuf les routes. La rte d'Arzier, nous avons mis au PDI pour 2025, sera refaite. C'est le gros morceau que nous aimerions faire sur cette législature. Nous avons commencé par une 1<sup>ère</sup> étude pour savoir ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas faire. Nous ne pouvons pas faire des modifications dans le village, avec des rabaissements de bordures, des mises en place de passages piétons, que nous allons enlever pour les remodifier dans 18 mois.

Les passages piétons pour la sécurité des enfants, des visiteurs et des utilisateurs, c'est primordial pour nous. Cela faisait partie de notre plan de législature ; La Cure, la rue de la Gare en faisait aussi partie.

Pour votre information, dans le prochain journal communal, la municipalité va chercher 7 personnes qui feront partie d'une commission municipale pour redessiner cette rte d'Arzier. On aimerait l'arboriser, faire des évitements, sécuriser les piétons avec des passages plus large pour plus de confort, pour nos enfants, nos habitants et nos touristes.

**M. Michel Gallay**

J'aurais aimé savoir à quoi sert l'éclairage public entre la sortie du village et le Point du Jour ? On parle de pollution lumineuse et, à priori, le Point du Jour est inoccupé et sauf erreur, ce n'était que pour lui qu'on a mis cet éclairage. Ça a toujours été allumé, toutes les nuits et aujourd'hui on parle de pollution lumineuse et d'économies d'énergie, je ne vois vraiment pas à quoi sert cet éclairage. Serait-ce possible de l'éteindre ?

**M. Laurent Mathez, municipal**

C'est quelque chose à étudier.

**M. Didier Beux**

On parlait tout à l'heure de communication, et j'apprends ce soir qu'on imaginait avoir un affichage électronique à La Cure. Ce serait bien de continuer de communiquer aux habitants de La Cure qu'il risque d'y avoir ça, parce que je ne pense pas que cela plaira à tout le monde.

Je reviens aussi sur le container à papiers. Il n'y avait pas seulement le fait des horaires et tout ça, mais quand on va aux poubelles, on vient avec tout. Il y a des jours où on a juste du verre et du papier et c'est bien pratique de pouvoir aller à pied pour les déposer, et de ne pas attendre d'amasser pour descendre à la déchèterie. Je compte sur vous pour trouver une solution, car ça nous éviterait de faire des stocks chez nous.

### **M. Laurent Mathez, municipal**

Nous ne sommes pas encore sûrs de mettre un affichage électronique, nous devons avoir les autorisations. Mais les tuyaux ont déjà été prévus.

En ce qui concerne le container, il faut aussi entendre que pour nous, écologiquement et économiquement ça ne tient plus. Si nous n'avons pas un employé qui contrôle, par exemple que c'est bien une bouteille en PET et non pas une bouteille de vinaigre qui est mise dans le sac, le déchet n'est plus valorisé. C'est à cause des « peu » de gens qui ne respectent pas.

### **M. Alexandre Othenin-Girard**

J'aimerais prendre quelques instants pour partager avec vous une problématique qui nous concerne, mais plus particulièrement ceux qui habitent au centre du village. Cela a un vrai impact pour le conseil communal et municipal, une manière d'intervention dans le futur.

Je cite :

*« Cet été, une bande de sept à dix jeunes a roué de coups un homme de 59 ans, l'abandonnant au milieu de la nuit avec un tibia en sang et un visage tuméfié. Et comme si cela ne suffisait pas, « quand Police Région Morges (PRM) est intervenue, ils ont attaqué les agents », a déploré l'édile lors du dernier Conseil intercommunal de PRM.*

*Mais comment en est-on arrivé là ? La présence de petits caïds dans les environs n'est pas une découverte. « Ce sont des jeunes connus dans les environs et qui posent beaucoup de problèmes dans le périmètre de la gare », explique Clément Leu, commandant de PRM, évoquant des périodes plus agitées que d'autres.*

*Dans cette bande de jeunes où tout le monde se connaît, certains sont encore mineurs, alors que d'autres ont déjà fêté leurs 18 ans. »*

Ce sont ici des extraits d'un article paru hier, lundi 2 octobre, dans la Côte, avec comme titre : **Morges : des petits caïds agressent un jardinier, puis s'en prennent à la police.**

Je fais ce lien, car je pense que certains d'entre vous ont été témoins d'incivilités. Nous ne sommes pas encore à ce stade dans notre commune, mais si rien n'est fait, alors on risque de lire le même genre d'article pour St-Cergue.

En effet, depuis cet été un groupe de jeunes gens multiplie les incivilités dans les quartiers de la gare et du centre, insultant les habitants qui osent venir à leur fenêtre à 23h ou minuit en leur demandant d'arrêter, en s'introduisant dans les jardins, et en jetant des pierres aux fenêtres entrouvertes ou en menaçant ceux, comme moi qui sorte avec des voisins et quand on leur court après pour leur parler, ils nous rétorquent : « mec, j'ai un couteau, je vais te planter ». Voilà ce que j'ai pu entendre il y a quelques nuits. Ces jeunes, que j'ai vus le lendemain, ont entre 15 et 16 ans.

J'ai déjà fait état, avec d'autres citoyens de ces méfaits à la gendarmerie mais nous devons aller plus loin encore. Je ne parle pas ici de retour de soirée, des bruits de passages, des gens un peu bruyant qui attendent le train, mais bien de personnes qui font exprès, et qui font le tour. C'est de la violence gratuite, démunie de total respect envers les habitants.

Mon message à notre conseil est le suivant :

- soyons à l'écoute et gardons ça en tête,
- n'ayons pas peur d'en parler,
- n'ayons pas peur d'intervenir si c'est nécessaire,

- et pour la municipalité, essayons de trouver quelque chose pour ces jeunes, pour intervenir ou prendre des témoignages des habitants, afin qu'on puisse éviter que ça prenne d'autres proportions.

Merci.

#### **M. Yves De Garrini**

A La Givrine cet hiver, il n'y aura plus rien pour accueillir les touristes. On a évoqué la pose d'un WC, il n'y aura rien d'autre. J'aimerais savoir si on a des nouvelles de cet immense hôtel, tant attendu par tout le monde.

Il faut renforcer la vigilance sur les containers, notamment à La Cure et ailleurs. Ne pourriez-vous pas adopter la même stratégie que pour la surveillance du parking. Ce serait plus efficace.

#### **M. Damien Nardin**

J'ai vu que vous avez fait le tracé des places à la rte du Télésiège. J'aimerais savoir si c'est terminé ?

#### **M. Laurent Mathez, municipal**

Nous avons fait un 1<sup>er</sup> marquage l'année passée, qui n'avait pas convenu. Il ne faut pas oublier qu'il est prévu, dans le PDI, de rénover la rte du Télésiège intégralement, avec les conduites, en 2027.

Il y a eu un décès sur cette route, en raison d'une vitesse excessive et d'une conduite violente. Nous avons voulu mettre en place une signalisation qui propose un endroit sécurisé pour les piétons, un parage et un endroit de circulation.

Le marquage est quasiment terminé. Il reste des évitements, avec de troncs d'arbres, car places au niveau des chemins, ne garantissent pas la visibilité. Avec ces troncs, on évitera que les voitures se parquent et on garantit la visibilité pour les sorties des chemins.

#### **M. Damien Nardin**

Et pour les piétons, est-ce qu'il y aura une indication, parce que ce n'est pas clair par où il faut passer. Il y a les bandes jaunes, mais il y a très souvent des piétons qui restent sur la route en sortant du chemin de randonnée.

#### **M. Laurent Mathez, municipal**

Nous avons demandé la pose du panneau bleu, qui oblige le piéton de venir sur le passage. La DGMR nous l'a refusé. On se rend compte que les gens ne respectent pas forcément la signalisation.

Entre parenthèse, dans notre projet pour 2027, il y aura la route, les places de parc et un trottoir qui sera séparé par une bande herbeuse. Le futur projet sera beaucoup plus clair, que ce que l'on a aujourd'hui. On est dans une mesure de transition. Nous sommes en train de faire le centre du village et la municipalité ne veut pas faire en même temps la rte du Télésiège, qui demande des travaux très conséquents.

#### **M. Damien Nardin**

Existe-t-il un règlement communal au sujet de l'affichage sur les chantiers ? Par exemple, quand on rentre dans le village depuis Arzier, est-ce que c'est normal d'avoir 5 banderoles de Bernard Nicod, durant le temps du chantier.

**M. Laurent Mathez, municipal**

Moi, je m'occupe des routes. Mais à l'intérieur du 50 km/h la commune peut autoriser la pose des banderoles, comme elle le faisait à l'époque pour les soirées du Choeur Mixte.

**Mme Carole Morina, municipale**

Pour les chantiers, c'est aussi soumis à demande d'autorisation. Sur ce chantier-là, il y a un tout petit peu d'abus.

**M. Jean-Michel Rey**

Je pense qu'il va être temps de conclure ce conseil, mais avant on va remercier notre nouveau président pour la bonne tenue de cette soirée.

***Applaudissements de l'assemblée.***

Le président remercie l'assemblée et passe la parole à Mme Colette Petermandl.

**Mme Colette Petermandl**

Je rejoins Mme Ringgenberg pour le trottoir de la rue de la Gare, il est fantastique. Quels arbres vont être plantés ?

**M. Laurent Mathez, municipal**

Surprise. On avait fait une proposition d'arbres et finalement, les choses ont un peu changé. En effet, il s'avère que les arbres, plantés sur les trottoirs, sont subventionnés, en passant par le Parc Jura Vaudois. C'est eux qui ont fait une étude pour voir quels arbres seraient les plus adaptés chez nous, maintenant et dans 40 ou 50 ans, par rapport au réchauffement climatique. Dans les arbres retenus, il y avait notamment le chêne, mais pas d'épicéas.

**Mme Murielle Jelk**

Je voulais finir sur une note un peu plus festive. Comme l'information n'est pas passée dans les différents supports, je voulais vous informer que les Entractés fêtent leur 20 ans ce week-end dans cette salle, avec leur spectacle.

Je profite pour demander qu'à l'occasion, un petit coup de ponçage sur la scène soit fait. Ce ne serait pas un luxe, parce que plusieurs enfants ont eu des échardes en suivant les cours. Merci.

**M. Laurent Mathez, municipal**

Je transmettrai.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion. Il rappelle que le prochain conseil aura lieu **le 5 décembre**, également **à 19h**, car s'il ne se terminera pas trop tard, il y aura une verrée après.

Il remercie les conseillers, et la municipalité pour tout le travail effectué pour ce conseil et pour le nombre de préavis soumis.

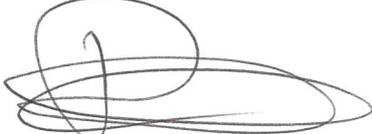
Il remercie les commissions pour les heures consacrées à étudier les divers dossiers avec la compétence, la rigueur et la qualité de tous les rapports qui ont été rendus.

Il remercie le concierge pour la préparation de la salle et le technicien pour l'accompagnement audio et visuel.

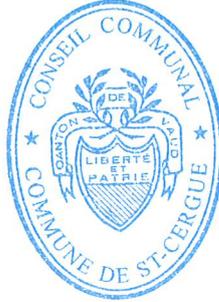
Il remercie les conseillers pour la qualité des débats et le bon rythme qui a été tenu. Cette séance avait beaucoup de points, et il se termine avant minuit. C'est très beau et très appréciable.

Le président **clôt la séance à 23h02** et souhaite un bon retour à chacun.

Le président



Pierre Martin



La secrétaire



Maria-José Hautier



VU PAR LE PREFET

le: 18 janvier 2024